

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 20, 2026

The Standing Senate Committee on Official Languages met with videoconference this day at 5 p.m. [ET] to examine and report on the regulatory framework of Part VII of the Official Languages Act; and, in camera, to examine and report on such issues as may arise from time to time relating to official languages generally.

Senator Allister Surette (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Before I begin, I would like to ask all senators to consult the cards and our guests here this evening for guidelines to prevent audio feedback incidents.

It's simple. Keep your earpiece away from microphones at all times. The activation and deactivation of microphones will be controlled by the console operator. Please avoid handling your earpiece while your microphone is open.

[*Translation*]

I am Allister Surette, a senator from Nova Scotia, and the chair of the Standing Senate Committee on Official Languages.

I would like to ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Gerba: Amina Gerba from Quebec.

Senator Cormier: René Cormier from New Brunswick.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

Senator R. Patterson: Rebecca Patterson from Ontario.

[*English*]

The Chair: I would like to welcome everyone with us today as well as those listening to us online on sencanada.ca. Today, in the first hour of our meeting, pursuant to the order of reference received from the Senate on October 8, 2025, we're studying the regulatory framework of Part VII of the Official Languages Act.

Tonight we have with us from the English Parents' Committee Association, Katherine Korakakis, President; Doug Bentley, Vice President; and Jessica Sabatini, Director. Also, from the Quebec English School Boards Association, we have Joseph Ortona, President; and Marion Sandilands, Lawyer, Partner of Conway LLP.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 20 avril 2026

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures (HE), avec vidéoconférence, pour examiner, afin d'en faire rapport, le cadre réglementaire de la partie VII de la Loi sur les langues officielles; et, à huis clos, pour examiner, afin d'en faire rapport, les questions qui pourraient survenir occasionnellement concernant les langues officielles en général.

Le sénateur Allister Surette (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs et à nos invités présents ce soir de prendre connaissance des cartes sur la table pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés au retour de son.

C'est simple. Gardez les oreillettes à l'écart de tous les microphones en tout temps. L'activation et la désactivation des microphones seront contrôlées par l'opérateur de la console. Veuillez éviter de manipuler votre oreillette lorsque votre microphone est activé.

[*Français*]

Je m'appelle Allister Surette, sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Je vais demander à mes collègues de se présenter.

La sénatrice Gerba : Amina Gerba, du Québec.

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

La sénatrice R. Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue aux gens avec nous aujourd'hui ainsi qu'à ceux qui nous écoutent en ligne sur sencanada.ca. Au cours de la première heure de notre réunion, conformément à l'ordre de renvoi confié par le Sénat le 8 octobre 2025, nous étudions le cadre réglementaire de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Ce soir, nous accueillons, de l'English Parents' Committee Association, Katherine Korakakis, présidente, Doug Bentley, vice-président, et Jessica Sabatini, directrice. Nous accueillons également, de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, Joseph Ortona, président, et Marion Sandilands, avocate, partenaire de Conway LLP.

Welcome. As we normally proceed, we allow approximately five minutes per association or group, and then we will move on to questions and answers.

If I understand it properly, we will begin with the English Parents' Committee Association of Quebec. All three representatives will speak, but Ms. Korakakis will begin.

[*Translation*]

Katherine Korakakis, President, English Parents Committee Association of Quebec: Good evening, and thank you for the invitation to appear before you today.

[*English*]

My name is Katherine Korakakis, and I am a parent volunteer. I am the chair of the English Montreal School Board's Parents' Committee and the president of the English Parents' Committee Association of Quebec, or EPCA.

Doug Bentley, Vice President, English Parents Committee Association of Quebec: I'm Doug Bentley, vice president of EPCA. I'm the chair of the Lester B. Pearson School Board Parents' Committee. I sit on two governing boards, one of which I chair, and I'm a parent volunteer.

Jessica Sabatini, Director, English Parents Committee Association of Quebec: I am Jessica Sabatini. I'm a director and an executive member at the English Montreal School Board Parents' Committee and I am the governing board chair.

EPCA is a coalition of parent committees from English-language school boards across Quebec, representing nearly 100,000 students in the English-language youth sector. It is a non-profit organization that is funded by the Quebec's ministry of education. Whenever there is an educational issue, we are the voice of parents.

Our work begins at the local level, where parent committees and governing boards see directly how decisions affect students and families. At the provincial level, EPCA sits with MEQ partners on many provincial committees and is consulted by the ministry of education on matters affecting public education. We, therefore, bring both the lived realities of families and direct experience with the policy process. Federally, we engage on issues where official language policy and minority language education intersect, particularly when federal commitments are meant to support English-speaking students in Quebec.

Bienvenue. Comme d'habitude, nous accordons environ cinq minutes à chaque association ou groupe, puis nous passerons aux questions.

Si je comprends bien, nous allons commencer par l'English Parents' Committee Association of Quebec. Les trois représentantes vont prendre la parole, et c'est Mme Korakakis qui va commencer.

[*Français*]

Katherine Korakakis, présidente, English Parents Committee Association of Quebec : Bonjour et merci de l'invitation à témoigner devant le comité aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je m'appelle Katherine Korakakis et je suis un parent bénévole. Je suis présidente du comité des parents de la Commission scolaire English-Montréal et présidente de l'English Parents' Committee Association of Quebec, ou EPCA.

Doug Bentley, vice-président, English Parents Committee Association of Quebec : Je m'appelle Doug Bentley et je suis vice-président de l'EPCA. Je suis le président du comité des parents de la Commission scolaire Lester B. Pearson. Je siège à deux conseils d'administration, dont un que je préside, et je suis un parent bénévole.

Jessica Sabatini, directrice, English Parents Committee Association of Quebec : Je m'appelle Jessica Sabatini. Je suis directrice et membre de la direction du comité des parents de la Commission scolaire English-Montréal et présidente du conseil d'administration.

L'EPCA est une coalition de comités de parents issus de conseils scolaires anglophones de partout au Québec qui représente près de 100 000 élèves dans le secteur de la jeunesse anglophone. C'est un organisme à but non lucratif qui est financé par le ministère de l'Éducation du Québec. Chaque fois qu'il y a un enjeu en matière d'éducation, nous sommes la voix des parents.

Notre travail commence à l'échelle locale, où les comités de parents et les conseils d'administration voient directement comment les décisions touchent les étudiants et les familles. À l'échelle provinciale, l'EPCA siège avec des partenaires du MEQ à de nombreux comités provinciaux et est consultée par le ministère de l'Éducation sur les questions touchant l'éducation publique. Nous apportons donc à la fois le témoignage des réalités vécues par les familles et une expérience directe du processus stratégique. À l'échelle fédérale, nous intervenons sur des questions où la politique sur les langues officielles et l'éducation dans la langue de la minorité se recoupent, en particulier lorsque les engagements fédéraux visent à soutenir les étudiants anglophones au Québec.

EPCA is so grateful to be here today, and we thank you for the invitation.

Mr. Bentley: As you know, the English public school system in Quebec is underpinned by the constitutional guarantees under section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. As minority-language parents, we are the key stakeholders of those constitutional rights. We are proud that our children receive a quality, bilingual education to contribute to a vibrant, diverse Quebec society.

The past eight years have been very difficult for the English-speaking community in Quebec. We have experienced a barrage of bills that directly undermine our community's viability and our educational governance: Bill 40, Bill 96, Bill 9 and Bill 94. This has taken a toll on our sense of belonging in Quebec society.

Over the past several years in Quebec, EPCA has witnessed the steady erasure of English-speaking parents in decision making at the provincial level. This erasure has been slow but unrelenting. Parents have been removed from decision-making bodies, like the provincial table for the National Student Ombudsman. We have to fight at every turn for provincially required educational materials to be available in English.

This is why the federal government provides us with a beacon of hope. We understand that the Official Languages Act provides the legal framework for federal support for English public education in Quebec by way of a Canada-Quebec agreement. However, this means that all of the federal funding meant for English public education in Quebec is channelled through the provincial government.

Ms. Korakakis: Unfortunately, from our perspective, the system is flawed. The problem is that, once federal funding is transferred through the province, there is very little transparency about when it flows, how it is allocated and whether it reaches the English-speaking students and families it is meant to support. Too much depends on provincial discretion, and there are too few accountability mechanisms to ensure timely and effective delivery on the ground.

For example, in the case of tutoring services, funding intended to support students is often significantly delayed before reaching organizations like LEARN Quebec, which plays a critical role in delivering tutoring supports to English-speaking students across Quebec.

Similarly, with the universal lunch program, funding was available, but for years, it was held back before being implemented in a meaningful way.

L'EPCA est très reconnaissante d'être ici aujourd'hui, et nous vous remercions de l'invitation.

M. Bentley : Comme vous le savez, le système scolaire public anglophone du Québec repose sur les garanties constitutionnelles prévues à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. En tant que parents de langue minoritaire, nous sommes les principaux acteurs visés par ces droits constitutionnels. Nous sommes fiers que nos enfants reçoivent une éducation bilingue de qualité pour contribuer à une société québécoise dynamique et diversifiée.

Les huit dernières années ont été très difficiles pour la communauté anglophone du Québec. Nous avons été confrontés à un déluge de projets de loi qui minent directement la viabilité de notre communauté et notre gouvernance en matière d'éducation : les projets de loi 40, 96, 9 et 94. Cela a eu un effet sur notre sentiment d'appartenance à la société québécoise.

Au cours des dernières années au Québec, l'EPCA a été témoin de la marginalisation constante des parents anglophones dans la prise de décisions à l'échelle provinciale. Cette marginalisation a été lente, mais inexorable. Les parents ont été retirés des organes décisionnels, comme la table provinciale du Protecteur national de l'élève. Nous devons nous battre chaque fois pour que le matériel pédagogique exigé par la province soit disponible en anglais.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral nous offre une lueur d'espoir. Nous comprenons que la Loi sur les langues officielles fournit le cadre juridique pour le soutien fédéral à l'éducation publique anglophone au Québec au moyen d'une entente Canada-Québec. Cependant, cela signifie que tout le financement fédéral destiné à l'éducation publique anglophone au Québec passe par le gouvernement provincial.

Mme Korakakis : Malheureusement, de notre point de vue, le système comprend des lacunes. Le problème, c'est qu'une fois le financement fédéral transféré à la province, il y a très peu de transparence quant au moment où il est versé, à la façon dont il est attribué et à la question de savoir s'il parvient aux étudiants et aux familles anglophones qu'il est censé soutenir. Trop de choses dépendent du pouvoir discrétionnaire de la province, et il y a trop peu de mécanismes de reddition de comptes pour garantir une prestation rapide et efficace sur le terrain.

Par exemple, dans le cas des services de tutorat, le financement destiné à soutenir les étudiants est souvent considérablement retardé avant d'être versé à des organisations comme LEARN Québec, qui joue un rôle essentiel dans la prestation de services de tutorat aux étudiants anglophones partout au Québec.

De même, dans le cas du programme universel de repas, des fonds étaient disponibles, mais leur utilisation a été bloquée pendant des années avant que le programme ne soit mis en œuvre de manière satisfaisante.

Federal support for English public education in Quebec is essential. The regulations might be one step in that direction, although we didn't see anything in the regulations that will actually help unblock the funding blockages I have just described.

The regulations seem to be mainly procedural rules. They do not seem to create any specific obligations for federal institutions to follow, and they don't create any binding obligations when it comes to federal-provincial agreements. Therefore, we do not see how they will address the serious problems we face on a daily basis with federal funding not reaching its intended targets.

We ask the committee to take note of our broader concerns, even if it does not translate into specific recommendations for the regulations themselves. We do note one possible improvement for the regulation: The regulations set out how federal institutions are to carry out consultations with community stakeholders. We agree that consultation is fundamental, but in order for consultation to be meaningful, resources need to be provided to the organizations being consulted.

EPCA is no exception. We are a volunteer-run organization with very little core funding. We have a lot to contribute but need the resources in order to engage meaningfully in these consultation processes. Thank you for your time.

The Chair: Thank you. Now from the Quebec English School Boards Association, the president, Mr. Ortona.

Joseph Ortona, President, Quebec English School Boards Association: Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, thank you for the opportunity to appear before you today.

My name is Joe Ortona. I'm the president of the Quebec English School Boards Association, or QESBA, and I'm accompanied by our lawyer Marion Sandilands.

The QESBA represents nine English-language school boards, serving approximately 100,000 students across more than 300 schools and centres throughout Quebec.

Today, our focus is not only on institutions but on the students who walk through the doors each morning. These students are learning not only subjects like mathematics and science, but how to live, contribute and thrive in a society shaped by two official languages.

Le soutien fédéral à l'éducation publique anglophone au Québec est essentiel. Le règlement pourrait constituer un pas dans cette direction, même si nous n'y avons rien vu qui aidera réellement à supprimer les obstacles au financement que je viens de décrire.

Le règlement semble contenir surtout des règles de procédure. Il ne semble pas créer d'obligations précises pour les institutions fédérales et il ne crée pas d'obligations contraignantes en ce qui concerne les ententes fédérales-provinciales. Par conséquent, nous ne voyons pas comment il réglera les graves problèmes auxquels nous sommes confrontés au quotidien lorsque le financement fédéral n'atteint pas les objectifs prévus.

Nous demandons au comité de prendre note de nos préoccupations plus générales, même si cela ne se traduit pas par des recommandations précises dans le règlement lui-même. Nous voulons mentionner une amélioration possible au règlement : le règlement établit la façon dont les institutions fédérales doivent mener des consultations auprès des intervenants communautaires. Nous sommes d'accord pour dire que la consultation est fondamentale, mais pour une véritable consultation, il faut fournir des ressources aux organisations consultées.

L'EPCA ne fait pas exception. Nous sommes un organisme géré par des bénévoles et nous recevons très peu de financement de base. Nous avons beaucoup à offrir, mais nous avons besoin des ressources nécessaires pour participer de manière significative aux processus de consultation. Je vous remercie de votre temps.

Le président : Merci. Nous passons maintenant à M. Ortona, président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

Joseph Ortona, président, Association des commissions scolaires anglophones du Québec : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Joe Ortona. Je suis président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, ou ACSAQ, et je suis accompagné de notre avocate Marion Sandilands.

Notre association représente neuf conseils scolaires anglophones, desservant environ 100 000 élèves répartis dans plus de 300 écoles et centres partout au Québec.

Aujourd'hui, nous voulons parler non seulement des établissements, mais aussi des élèves qui franchissent les portes des écoles chaque matin. Ces élèves apprennent non seulement des matières comme les mathématiques et les sciences, mais aussi comment vivre, contribuer et s'épanouir dans une société façonnée par deux langues officielles.

Our schools operate in diverse communities, from large urban centres in Montreal to smaller, often fragile, minority communities across regions, such as the Eastern Townships, the Outaouais, Montérégie and the North Shore.

In many of these areas, the local English school is far more than a place of instruction. It is often the last remaining public institution anchoring the vitality, identity and continuity of the English-speaking community.

Beyond the school walls, access to essential services is frequently limited, and, in some cases, entirely absent. That is why the study before this committee matters so deeply.

The vitality of Quebec's English-speaking minority is inseparable from the strength of its institutions that educate its children. English-language school boards are not simply service providers. They are the constitutional expression of the rights guaranteed under section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, enabling minority communities to manage and control the institutions that shape their future.

As the committee is aware, the English-speaking community has repeatedly had to turn to the courts to ensure these rights are respected. Since 2019, QESBA has been involved in many legal challenges to protect its constitutional rights. In virtually all of those cases, the courts have ruled in favour of our association, finding the legislation or directives in question to be inconsistent with section 23 guarantees.

This pattern reflects a broader concern: a persistent lack of meaningful consultation and transparency in how decisions affecting our institutions are made.

It is in this context that we emphasize the importance of the actionable obligations set out in Part VII of the Official Languages Act. Part VII is not merely symbolic. It requires the federal government to take positive, deliberate and measurable action to enhance the vitality of official language minority communities.

For Quebec's English-speaking community, this means ensuring that federal engagement is intentional, responsive and capable of strengthening the institutions that serve minority-language learners, particularly in education, where long-term community vitality is determined.

The draft regulations before you represent an important step forward. They recognize that federal institutions must analyze their decisions, consult communities and document their actions. We welcome this effort. However, our central message today is

Nos écoles sont présentes dans des collectivités diversifiées, des grands centres urbains de Montréal aux communautés minoritaires plus petites, souvent fragiles, et ce, dans toutes les régions, y compris les Cantons-de-l'Est, l'Outaouais, la Montérégie et la Côte-Nord.

Dans bon nombre de ces régions, l'école anglaise locale est bien plus qu'un lieu d'enseignement. C'est souvent la dernière institution publique qui reste pour ancrer la vitalité, l'identité et la continuité de la communauté anglophone.

Au-delà des murs de l'école, l'accès aux services essentiels est souvent limité et, dans certains cas, totalement absent. C'est pourquoi l'étude dont le comité est saisi est si importante.

La vitalité de la minorité anglophone du Québec est indissociable de la force des institutions qui assurent l'éducation de ses enfants. Les commissions scolaires anglophones ne sont pas simplement des fournisseurs de services. Elles sont l'expression constitutionnelle des droits garantis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui permet aux communautés minoritaires de gérer et de contrôler les institutions qui façonnent leur avenir.

Comme le comité le sait, la communauté anglophone a dû se tourner à plusieurs reprises vers les tribunaux pour faire respecter ses droits. Depuis 2019, l'ACSAQ a participé à de nombreuses contestations judiciaires visant à protéger ses droits constitutionnels. Dans presque tous ces cas, les tribunaux se sont prononcés en faveur de notre association, jugeant que la loi ou les directives en question étaient incompatibles avec les garanties de l'article 23.

Cette tendance reflète une préoccupation plus large : un manque persistant de véritable consultation et de transparence dans la façon dont les décisions touchant nos institutions sont prises.

C'est dans ce contexte que nous soulignons l'importance des obligations concrètes énoncées dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles. La partie VII n'est pas seulement symbolique. Elle oblige le gouvernement fédéral à prendre des mesures positives, délibérées et mesurables pour favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Pour la communauté anglophone du Québec, cela signifie qu'il faut veiller à ce que l'engagement fédéral soit réfléchi, adapté aux besoins et capable de renforcer les institutions qui servent les apprenants de la langue minoritaire, en particulier dans le domaine de l'éducation, où se joue la vitalité à long terme de la communauté.

Le projet de règlement dont vous êtes saisis représente un important pas en avant. Il reconnaît que les institutions fédérales doivent analyser leurs décisions, consulter les communautés et documenter leurs actions. Nous nous réjouissons de cet effort.

clear: Process alone will not protect minority-language communities.

The proposed framework emphasizes analysis, consultation and documentation. These are necessary elements, but they are not sufficient. Communities cannot live on consultation reports, and students cannot build their futures on procedures.

Under the current proposal, federal institutions could demonstrate procedural compliance without necessarily producing any measurable benefit for minority-language communities or the institutions that sustain them.

For communities like ours, this gap between process and outcome is not theoretical; we have seen it and lived it firsthand. Key decisions affecting minority-language education in Quebec are often made through federal-provincial agreements, particularly those tied to the Action Plan for Official Languages. Yet, our recent experience has been troubling. English-language education institutions were not meaningfully consulted, nor were we at the table. These agreements contained no binding provisions ensuring concrete benefits for our education system, and there has been limited transparency regarding how federal funds are allocated or used.

When federal commitments are filtered through provincial frameworks without clear conditions, transparency or accountability, the result is predictable: The obligations of Part VII risk being diluted in practice.

Consultation must, therefore, not be a formality. It must be meaningful, structured and capable of influencing decisions. Minority-language institutions must be engaged early before agreements are finalized, especially when those agreements determine how federal commitments are implemented.

Transparency must also be strengthened. Federal institutions should not only conduct analyses under Part VII, but make them public, allowing communities to understand how decisions are made and assess whether the act's objectives are being achieved.

Finally, the regulations must reflect a fundamental principle: Where federal-provincial agreements fail to ensure that Part VII obligations are fulfilled, the federal government must be prepared to act. The vitality of official language minority communities cannot depend solely on arrangements that lack enforceable safeguards.

Cependant, notre message central aujourd'hui est clair : le processus à lui seul ne protégera pas les communautés linguistiques en situation minoritaire.

Le cadre proposé met l'accent sur l'analyse, la consultation et la documentation. Ce sont des éléments nécessaires, mais ils ne sont pas suffisants. Les rapports de consultation ne suffisent pas à faire vivre les communautés, et les élèves ne peuvent pas bâtir leur avenir sur des procédures.

Selon le texte actuel, les institutions fédérales pourraient faire preuve de conformité procédurale sans nécessairement produire un avantage mesurable pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ou les institutions qui les soutiennent.

Pour des communautés comme la nôtre, ce fossé entre le processus et les résultats n'est pas théorique; nous l'avons vu et vécu de nos propres yeux. Les décisions clés qui touchent l'éducation dans la langue de la minorité au Québec sont souvent prises dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales, notamment celles liées au Plan d'action pour les langues officielles. Pourtant, notre récente expérience a été troublante. Les établissements d'enseignement anglophones n'ont pas été véritablement consultés, et nous n'avons pas participé aux discussions. Ces accords ne contenaient aucune disposition contraignante garantissant des retombées concrètes pour notre système d'éducation, et il y a eu peu de transparence quant à la façon dont les fonds fédéraux sont alloués ou utilisés.

Lorsque les engagements fédéraux sont soumis à des cadres provinciaux sans conditions claires, sans transparence et sans reddition de comptes, le résultat est prévisible : la mise en œuvre des obligations de la partie VII risque d'être diluée.

La consultation ne doit donc pas être une simple formalité. Elle doit être sérieuse, structurée et susceptible d'influencer les décisions. Les institutions de langue minoritaire doivent être mobilisées tôt avant que les ententes ne soient finalisées, surtout lorsque ces ententes déterminent la façon dont les engagements fédéraux sont mis en œuvre.

Il faut aussi renforcer la transparence. Les institutions fédérales devraient non seulement faire des analyses en vertu de la partie VII, mais les rendre publiques, ce qui permettrait aux communautés de comprendre comment les décisions sont prises et d'évaluer si les objectifs de la loi sont atteints.

Enfin, le règlement doit refléter un principe fondamental : lorsque les ententes fédérales-provinciales ne garantissent pas le respect des obligations de la partie VII, le gouvernement fédéral doit être prêt à agir. La vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire ne peut pas dépendre uniquement d'accords dépourvus de mesures de protection exécutoires.

Honourable senators, legislation can declare rights, but only strong institutions can allow communities to live those rights every day. For Quebec's English-speaking minority, our schools are where that future is built: one student, one staff member, one classroom and one community at a time.

The question before you is whether these regulations will simply document federal intentions or whether they will truly strengthen the institutions that sustain minority communities. We urge you to ensure that the obligation of Part VII is realized, not only in process, but in the lived reality of the learners and communities it was meant to protect.

We welcome the opportunity to share clear, real-world examples of the barriers and systemic hurdles that limit the effective use of the Canada-Quebec agreement funding within our school boards. Thank you.

The Chair: Thank you. We will proceed to questions from senators.

Senator Cormier: Thanks for being with us today.

My first question is for Mr. Ortona. I have to tell you that I am a bit moved asking you this question because I was this afternoon in the Senate, and I listened to the magnificent concert that was given by students from one of your commissions. This was a project that Senator Housakos put together with your organization and other organizations. This is a demonstration of the immense role you have in this country and in your province. I want to congratulate you for that.

I would like to know more about the barriers. You talked about the barriers in the Canada-Quebec agreement. Could you tell us a bit more about the barriers that you think prohibit good solutions for you and your organization?

Mr. Ortona: Thank you for the question. The obvious one is that there is a lack of transparency. We don't know where the money is going. We are not given any of those details. There is nothing at all.

The Quebec government gets the money, and then they decide where it goes. We get very little, if any, information at all. We are not part of that process. We are not consulted on that process. If the money even goes into education, we don't even know that it goes into English-minority education. Even if it goes into English education, we don't know that it's going where we need it to go.

We are the elected officials at the local level. We understand the needs of the local community because we are the ones who work closest with the local community. We don't have any of that at all, so transparency is the biggest barrier that there is, and,

Honorables sénateurs, la loi peut reconnaître des droits, mais seules des institutions fortes peuvent permettre aux communautés de jouir de ces droits tous les jours. Pour la minorité anglophone du Québec, c'est dans nos écoles que cet avenir se construit : un élève, un membre du personnel, une salle de classe et une communauté à la fois.

La question est de savoir si le règlement va simplement documenter les intentions du gouvernement fédéral ou s'il va vraiment renforcer les institutions qui soutiennent les communautés en situation minoritaire. Nous vous exhortons à veiller à ce que les obligations de la partie VII se concrétisent, non seulement dans le processus, mais dans la réalité vécue des apprenants et des communautés qu'elle est censée protéger.

Nous serions heureux d'avoir l'occasion de vous faire part d'exemples clairs et concrets d'obstacles et de barrières systémiques qui limitent l'utilisation efficace du financement de l'entente Canada-Québec au sein de nos conseils scolaires. Merci.

Le président : Merci. Nous allons passer aux questions des sénateurs.

Le sénateur Cormier : Merci d'être avec nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Ortona. Je dois vous dire que je suis un peu ému de vous poser cette question parce que j'étais cet après-midi au Sénat et j'ai écouté le magnifique concert qui a été donné par des étudiants de l'une de vos commissions scolaires. C'est un projet que le sénateur Housakos a mis sur pied avec différentes organisations, dont la vôtre. C'est là une démonstration de l'immense rôle que vous jouez au Canada et dans votre province. Je tiens à vous en féliciter.

J'aimerais en savoir plus sur les obstacles. Vous avez parlé des obstacles dans l'entente Canada-Québec. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les obstacles qui, selon vous, empêchent de trouver de bonnes solutions pour vous et votre organisation?

M. Ortona : Je vous remercie de la question. L'obstacle le plus évident, c'est le manque de transparence. Nous ne savons pas où va l'argent. On ne nous donne aucun détail, rien du tout.

Le gouvernement du Québec reçoit l'argent, puis il décide comment l'utiliser. Nous obtenons très peu d'information, voire aucune. Nous ne participons pas au processus. Nous ne sommes pas consultés. Si l'argent est vraiment utilisé pour l'éducation, nous ne savons même pas s'il va à l'éducation des minorités anglophones. Même s'il est consacré à l'éducation en anglais, nous ne savons pas s'il va là où nous en avons besoin.

Nous sommes les élus à l'échelle locale. Nous comprenons les besoins des collectivités locales parce que c'est nous qui travaillons le plus étroitement avec elles. Nous n'obtenons aucune information, alors la transparence constitue le plus grand

obviously, as a minority community, we need extra funding that perhaps we don't need in larger urban centres or in French service centres because there are other needs and extra costs that we have to address.

I can list many examples. We require this because schools are more dispersed across the province; we have greater transportation costs as a result of that. Our funding is largely based on, from what we understand, a per capita formula. So it is based on the number of students, but the cost of maintaining a building remains the same: whether that school is full or whether that school is at lower capacity.

Definitely, transparency is the number one problem.

Senator Cormier: How could the regulations, the project we have in front of us, help or solve that problem? Are there any measures or additions to the actual regulations that you would suggest?

Mr. Ortona: For anything having to do with the actual text, I would refer to the attorney. Thank you.

Marion Sandilands, Lawyer, Partner of Conway LLP, Quebec English School Boards Association: In QSB's brief, they set out five recommendations for the regulations. The third one has to do with the fact that the regulations should establish clear requirements for federal-provincial agreements, including enforceable language clauses, prior consultation with minority-language education institutions and transparent public reporting on outcomes. Some of the themes that Mr. Ortona has talked about could potentially be written into the regulations as requirements for the federal level when they are negotiating these agreements.

Senator Cormier: Thank you.

My question for Ms. Korakakis is about consultation. I understand that there are many issues that come from the provincial legislation, but in terms of consultation, how would you define consultation and what would it mean for you if you wanted the federal government to consult you? What does it mean? What type of consultation? It's not that precise in the regulation right now.

Ms. Korakakis: Your first question, if I remember correctly, is this: What does consultation mean to us?

Senator Cormier: Yes, in a way.

Ms. Korakakis: It gives us a voice. They are our children who are in the school. We are — for lack of a better word — the victims of when money doesn't flow the way it's intended to

obstacle et, évidemment, en tant que communauté minoritaire, nous avons besoin de fonds supplémentaires qui ne sont peut-être pas nécessaires dans les grands centres urbains ou dans les centres de services en français parce qu'il y a d'autres besoins et des coûts additionnels auxquels nous devons faire face.

Je peux vous donner de nombreux exemples. Nous en avons besoin parce que les écoles sont plus dispersées dans la province; nous avons donc des coûts de transport plus élevés. Notre financement est largement fondé, d'après ce que nous comprenons, sur une formule par habitant. Donc, il est basé sur le nombre d'élèves, mais le coût d'entretien d'un bâtiment reste le même, que l'école soit pleine ou non.

Il ne fait aucun doute que la transparence est le principal problème.

Le sénateur Cormier : Comment le projet de règlement dont nous sommes saisis pourrait-il aider ou résoudre ce problème? Y a-t-il des mesures ou d'autres éléments que vous suggèreriez d'ajouter au règlement actuel?

M. Ortona : Je m'en remettrais à l'avocate, pour toute question relative au texte lui-même. Merci.

Marion Sandilands, avocate, partenaire de Conway LLP, Association des commissions scolaires anglophones du Québec : Dans son mémoire, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec formule cinq recommandations relatives au règlement. La troisième porte sur le fait que le règlement devrait établir des exigences claires concernant les ententes fédérales-provinciales, y compris des clauses linguistiques exécutoires, une consultation préalable avec les responsables des établissements d'enseignement de langue minoritaire et une reddition de comptes transparente relative aux résultats. Certains des thèmes abordés par M. Ortona pourraient être inscrits dans le règlement à titre d'exigences pour le gouvernement fédéral lors de la négociation de ces ententes.

Le sénateur Cormier : Je vous remercie.

Ma question pour Mme Korakakis porte sur la consultation. Je comprends que de nombreux problèmes découlent de la loi provinciale. J'aimerais toutefois savoir comment vous définiriez la consultation. Si vous vouliez que le gouvernement fédéral vous consulte, comment devrait-il s'y prendre? Qu'entendez-vous par « consultation »? De quel type de consultation devrait-il s'agir? Le règlement n'est pas très précis à ce sujet pour l'instant.

Mme Korakakis : Si je me souviens bien, vous me demandiez d'abord ce que signifie la consultation pour nous.

Le sénateur Cormier : Oui, d'une certaine façon.

Mme Korakakis : La consultation nous donne voix au chapitre. Nous parlons de nos enfants qui sont à l'école. Nous sommes — faute d'un meilleur terme — les victimes des

flow. It's our children who bear the brunt of waiting to have programs in English, waiting to have services in English, waiting to have materials translated into English, tutoring and universal lunch programs.

For us, it means what we are doing with you folks today: We are talking to you about what's happening on the ground. For us, it means having a voice and being able to let you know how these decisions impact the citizens of this country.

That's what that would mean for us: the ability to talk to you wonderful folks about what it's like when things don't flow the way they are supposed to.

Senator Cormier: However, during the process of building the regulations, does it mean having more meetings with you? What would it look like?

Ms. Korakakis: That's what it would mean. It would mean perhaps setting up regular meetings. Perhaps it would mean having a dialogue, recognizing us for the role that we play in Quebec with parents. We are the interlocutors with the government. We represent English-speaking parents. We represent the minority community there.

Having that recognition, ability and funds to do the consultation would be very important for us as well. We are a completely volunteer-run organization. We have no staff. It's us. We took time off work to come here, which is great. Thank you for the invitation. Those kinds of things as well as having meetings. I think that's what it would be.

Senator Patterson: Thank you very much for this. It is very interesting, and I also read your letter that was submitted with interest.

Some of my questions were covered by my colleague, but I want to dig a little bit into recommendation No. 5. You state that the regulations should clarify where the agreements or other mechanisms fail to ensure compliance; the federal government must pursue alternate approaches, including direct support where appropriate.

We have talked about barriers, which was one of your recommendations, and on No. 5. We certainly have heard before that enforcement becomes a challenge, and it seems that there are some complexities in Quebec, which, across Canada, is a minority language, with the French language, and then that's a minority within a minority.

situations où l'argent n'est pas distribué comme il le devrait. Ce sont nos enfants qui en font les frais : ils doivent attendre pour obtenir des programmes en anglais, des services en anglais, des documents traduits en anglais, des services de tutorat et des programmes de repas pour tous.

Selon nous, la consultation ressemble à ce que nous faisons avec vous aujourd'hui : nous vous parlons de ce qui se passe sur le terrain. Nous devons pouvoir nous faire entendre et être en mesure de vous parler des répercussions de ces décisions sur les citoyens de ce pays.

La consultation veut dire que nous pouvons nous adresser à vous, qui êtes des gens formidables, et vous parler de ce qui se passe lorsque les choses ne se déroulent pas comme prévu.

Le sénateur Cormier : Cela veut-il dire, alors, qu'il faudrait organiser davantage de réunions avec vous dans le cadre du processus d'élaboration du règlement? À quoi cela ressemblerait-il?

Mme Korakakis : Oui. Il faudrait peut-être organiser des réunions sur une base régulière. Cela impliquerait peut-être d'engager un dialogue et de reconnaître le rôle que nous jouons au Québec au nom des parents. Nous agissons à titre d'interlocuteurs auprès du gouvernement. Nous représentons les parents anglophones; nous représentons la communauté en situation minoritaire.

Il serait également très important pour nous d'avoir cette reconnaissance, cette capacité et les fonds nécessaires pour mener les consultations. Nous sommes une organisation entièrement gérée par des bénévoles. Nous n'avons pas de personnel. Il n'y a que nous. Nous avons pris congé pour venir ici, ce qui est très bien. Je vous remercie de l'invitation. Voilà ce qu'il nous faut : ce genre de ressources et des réunions.

La sénatrice Patterson : Merci beaucoup. C'est très intéressant. J'ai également lu avec intérêt votre lettre.

Mon collègue a déjà posé certaines de mes questions. J'aimerais toutefois m'attarder un peu plus sur la recommandation n° 5. Vous dites que dans le règlement, il devrait être précisé que, lorsque les ententes ou les autres mécanismes ne permettent pas de garantir la conformité, le gouvernement fédéral doit adopter d'autres approches, y compris un soutien direct, le cas échéant.

Nous avons parlé des obstacles, ce qui faisait partie de l'une de vos recommandations, et de la recommandation n° 5. Nous avons bien sûr déjà entendu dire que l'application de la loi constituait un défi, et il semble qu'il y ait certaines complexités au Québec. Le français, dans l'ensemble du Canada, est une langue minoritaire. Puis, il y a une minorité au sein d'une minorité.

We acknowledge that there is a unique challenge that you face, but when you talk about alternate approaches, saying, “. . . should pursue alternate approaches and direct support,” what would that look like to you? We can have regulation, most certainly, but what would that look like to you?

Mr. Ortona: I want to contextualize the situation that we face in Quebec, not only as an official-language minority, but as constitutionally protected school boards.

In the *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique v. British Columbia* Supreme Court case in 2019, Chief Justice Wagner said that even well-intentioned people from the majority could still, while trying to help the minority, actually harm them. A lot of people just don't understand section 23, and they don't understand the rights that are attached to that.

Historically, we have faced that same reality as well. But in the last seven and a half years, we have faced a provincial government that has actually tried to eliminate our institutions altogether. They enacted legislation to abolish school boards. We had to go to the courts to get an injunction to block that from happening. We had to go to the courts to declare that unconstitutional, and we still see the government trying to fight that all the way to the Supreme Court, so that is the reality that we are facing.

There could be a lot of well-intentioned people who, in other provinces, are not doing enough to fulfill their obligations. We are dealing, in Quebec, at least with this government, with a government that really doesn't care whether our institution thrives or not. In fact, it actively works to harm it.

When we find ourselves in a situation where they may not have any interest in fulfilling these obligations, our recommendation is to say, look, it may not be the first option, but the last resort, if all else fails, is to bypass the province and deal directly with the school boards.

The problem with that is that the province has legislation that says that school boards or any public institutions can't get money from any government without their permission, including from the federal government, which may or may not find its way in litigation through the courts one day. We will see, but that is the recommendation that we are making.

Senator Patterson: Thank you. I appreciate it and I apologize. I will have to leave, but thank you for your submission.

Mr. Ortona: Thank you.

Nous reconnaissons que vous êtes confrontés à un défi particulier. Cela dit, lorsque vous parlez d'autres approches... Vous dites : « ... devrait adopter d'autres approches et un soutien direct ». Qu'entendez-vous par là? Nous pouvons avoir un règlement, certes, mais à quoi cela ressemblerait-il selon vous?

M. Ortona : Je souhaite replacer dans son contexte la situation à laquelle nous faisons face au Québec, non seulement en tant que communauté de langue officielle en situation minoritaire, mais aussi en tant que commissions scolaires protégées par la Constitution.

Dans la cause *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique* portée devant la Cour suprême en 2019, le juge en chef Wagner a déclaré que même des personnes bien intentionnées de la majorité pouvaient, en essayant d'aider la minorité, lui nuire. Bon nombre de gens ne comprennent tout simplement pas l'article 23, et ils ne comprennent pas les droits qui y sont associés.

Nous sommes confrontés depuis longtemps à cette même réalité. Or, au cours des sept dernières années et demie, nous avons dû faire face à un gouvernement provincial qui a en fait tenté d'éliminer complètement nos établissements. Il a adopté une loi afin d'abolir nos commissions scolaires. Nous avons dû nous adresser aux tribunaux pour obtenir une injonction afin d'empêcher que cela ne se produise et pour faire déclarer cette loi inconstitutionnelle. Le gouvernement essaie néanmoins de contester cette décision, et ce, jusqu'à la Cour suprême. C'est donc la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Il se peut que, dans d'autres provinces, de nombreuses personnes bien intentionnées n'en fassent pas assez pour respecter leurs obligations. Au Québec, nous avons affaire, du moins en ce moment, à un gouvernement qui ne se soucie pas vraiment du sort de notre institution. De fait, il s'emploie activement à lui nuire.

Lorsque nous nous retrouvons dans une situation où une province ne semble pas disposée à respecter ces obligations, notre recommandation est de dire qu'il faut, en dernier recours, si toutes les autres options échouent, contourner la province et traiter directement avec les commissions scolaires.

Le problème, c'est que la province dispose d'une loi qui stipule que les commissions scolaires ou toute autre institution publique ne peuvent recevoir de fonds de la part d'un gouvernement — dont le gouvernement fédéral — sans son autorisation. Cela pourrait un jour faire l'objet d'un litige devant les tribunaux. Nous verrons bien, mais c'est la recommandation que nous formulons.

La sénatrice Patterson : Merci. Je m'excuse, mais je vais devoir partir. Je vous remercie de vos observations.

M. Ortona : Merci.

[Translation]

Senator Gerba: Welcome to the committee. I have a question for Mr. Ortona and another question for all of you.

Mr. Ortona, you said that the draft regulations would provide a framework for the process and analyses and that the government was seeking to regulate that aspect, but that it wasn't sufficient.

How should the draft regulations be amended to better address your expectations?

Ms. Sandilands: I think the Quebec English-Speaking Communities Research Network has voiced the same criticism as many other stakeholders, namely, that the draft regulations are too focused on the process and not focused enough on measures or substantive guarantees. Many of the association's recommendations seek to address this issue.

There is a legal issue concerning how to address this matter in the regulations, rather than in legislation. The association has made several recommendations on areas that can be improved in the regulations to make them more focused on the substance and the goals. The recommendations pertain to substantive achievements rather than the process.

Senator Gerba: For example?

Ms. Sandilands: For example, I will look up the first recommendation in their brief.

[English]

Federal institutions should be required to demonstrate how their decisions and agreements produce measurable benefits for minority-language education systems.

Number two, where positive measures are considered but ultimately not adopted, institutions should be required to provide written and reasoned justifications and made accessible to the affected communities.

[Translation]

Senator Gerba: Thank you.

This question is for all of you. Were your organizations consulted?

Ms. Korakakis: Consulted when?

Senator Gerba: As part of these draft regulations.

Ms. Sandilands: No.

[Français]

La sénatrice Gerba : Bienvenue au comité. J'ai une question pour M. Ortona et une question pour vous tous.

Monsieur Ortona, vous avez dit que cet avant-projet de règlement encadrerait les processus et analyses et que le gouvernement cherchait à les encadrer, mais que ce n'est pas suffisant.

De quelle manière ce projet de règlement devrait-il être amené concrètement pour mieux répondre à vos attentes?

Me Sandilands : Je pense que le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise a la même critique que beaucoup d'autres intervenants, c'est-à-dire que le projet de règlement est beaucoup trop ciblé sur le processus et pas assez sur des mesures ou des garanties substantielles. Beaucoup de recommandations de l'association visent à corriger ce problème.

Il y a une question juridique par rapport à la façon dont on peut remédier à ce problème dans les règlements par opposition à la loi. L'association met de l'avant plusieurs suggestions sur des points qui pourraient être améliorés dans le règlement pour les rendre plus ciblés sur la substance et sur les objectifs : on parle de ce qu'on veut faire sur le fond au lieu du processus.

La sénatrice Gerba : Par exemple?

Me Sandilands : Par exemple, je vais trouver la première recommandation dans leur mémoire.

[Traduction]

Les responsables des institutions fédérales devraient être tenus de démontrer en quoi leurs décisions et leurs ententes produisent des avantages mesurables pour les systèmes d'éducation dans la langue de la minorité.

Deuxièmement, lorsque des mesures positives sont envisagées, mais ne sont finalement pas adoptées, les institutions devraient être tenues de fournir des justifications écrites et motivées, accessibles aux membres des communautés touchées.

[Français]

La sénatrice Gerba : Merci.

Pour vous tous, est-ce que vos organisations ont été consultées?

Mme Korakakis : Consultées quand?

La sénatrice Gerba : Dans le cadre de ce projet de règlement?

Me Sandilands : Non.

Ms. Korakakis: No.

Senator Gerba: Would that have made any difference?

Ms. Korakakis: We tried.

[English]

Was that the law when they were putting in M40?

[Translation]

I recall that when Bill 96 was passed in Quebec, another piece of legislation was being discussed here.

[English]

What was the law here, the language law, M —

Ms. Sandilands: Oh, Bill C-13.

Ms. Korakakis: Bill C-13.

[Translation]

We really tried, but no one listened to us. We really tried to tell you how this was going to affect us. We tried to say that if you did this, you would give weight to what was then Bill 96. Now, Bill 96 is a disaster for people who live in Quebec.

[English]

There are so many victims to this law; it hurts so many people on the ground that I don't understand how this is happening, and nobody is listening. Perhaps if we were consulted, you would have listened to what is happening on the ground.

Consultation is super important. There are real consequences to Bill 96. Real consequences. I'm sorry.

[Translation]

Senator Gerba: Okay. Are you satisfied with the Canada-Quebec agreement?

Ms. Korakakis: I would say no, because we never know where the money will go. We never get any answers. As someone who will receive the services set out in the agreement, I'm not satisfied.

I'll give you an example. We have to wait ages for services or to have documents translated into English. That is just wrong. Anglophone children and francophone children are simply children. There's no difference between them. We're creating a two- or even three-tier system, one where some are entitled to services and information, and others are not.

Mme Korakakis : Non.

La sénatrice Gerba : Cela aurait changé quelque chose, peut-être?

Mme Korakakis : On a essayé.

[Traduction]

Était-ce la loi lorsque l'on a proposé le projet de loi n° 40?

[Français]

Je me souviens que, lorsque la loi 96 a été adoptée à Québec, il y avait une loi dont on discutait en même temps ici.

[Traduction]

Quelle était la loi, la loi linguistique...

Me Sandilands : Oh, le projet de loi C-13.

Mme Korakakis : Le projet de loi C-13.

[Français]

On a vraiment essayé, mais personne ne nous écoutait. On a vraiment essayé de vous dire de quelle manière cela allait nous affecter, que si vous faisiez cela, vous alliez mettre du poids à ce qu'était la loi 96. Maintenant, la loi 96, pour les gens qui vivent au Québec, c'est une catastrophe.

[Traduction]

Cette loi fait souffrir tellement de gens; elle cause tellement de tort à tant de gens. Je ne comprends pas comment cela peut arriver, et personne n'écoute. Peut-être que si on nous avait consultés, on aurait prêté attention à ce qui se passe sur le terrain.

La consultation est extrêmement importante. Le projet de loi n° 96 a des conséquences bien réelles. Je suis désolée.

[Français]

La sénatrice Gerba : D'accord. Êtes-vous satisfaits de l'entente Canada-Québec?

Mme Korakakis : Je vous dirais que non, parce qu'on ne sait jamais où ira l'argent. On n'a jamais de réponse. En tant que personne qui recevra les services prévus dans cette entente, je ne suis pas satisfaite.

Je vais vous donner un exemple : on attend une éternité avant d'avoir des services ou des documents traduits en anglais. Cela n'est pas correct. Les enfants anglophones et les enfants francophones sont d'abord des enfants. Il n'y a pas de différence entre eux. On est en train de créer un système à deux ou même à trois vitesses. Il y a ceux qui ont droit aux services ou à l'information, et il y a les autres.

Access to information is a top priority for people. A person is trapped if their ability to understand homework or responsibilities is taken away. That is what is happening. Obviously, French has to be protected, and we all believe in that. That's why we live in Quebec. However, it should not be protected at the cost of eroding our rights or jeopardizing our children's development and future. Who will always be the victims? The most vulnerable. That's it. What good will that be for French? It doesn't help anyone. It penalizes and takes away opportunities.

Senator Gerba: Okay.

[English]

Senator Moncion: I would like to hear about some of the items that are silent, in the regulations that are being presented, on the estimates of the rights holders. Are you affected by that portion?

Ms. Korakakis: Are you asking me if I am affected?

Senator Moncion: Any one of you. The estimation of the rights holders.

Ms. Sandilands: I don't think the QESB covers that issue in the brief.

Ms. Korakakis: No, I don't know what that is.

Senator Moncion: In portion 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the government has to provide you with the ability to identify the number of children who need access to English education. I believe the regulatory regime that is being presented is silent on that. Is that affecting you?

Mr. Ortona: I will speak to what I know about that. I know that, for a long time, we've asked to be able to have the ability to get those numbers. It was only in the last census round — I forget exactly what year it was, maybe 2021 or 2022 — where an actual question was included in order to be able to identify whether people are minority-language rights holders. So we were able to get numbers. With the numbers and being able to locate where exactly they are, that has helped immensely in order to be able to better understand where — because we can't take for granted that everybody is in the English public system. We have people, especially in the regions, who for all sorts of reasons, including proximity, will choose a French public school or even private education. But we have a lot of help in that regard.

You are talking about the regulation being silent. I know that those obligations seem to have been met. We have those numbers, and we are working with those numbers in order to

Un des points les plus importants pour les gens est d'avoir accès à l'information. Quand on t'enlève l'habileté de comprendre tes devoirs ou tes responsabilités, on te laisse prisonnier. C'est ce qui arrive. Il faut protéger le français, évidemment. On y croit tous. C'est pour cela que l'on reste au Québec. Cependant, on ne doit pas le protéger au prix de supprimer nos droits ou de compromettre l'épanouissement de nos enfants et leur avenir. Qui seront toujours les victimes? Ce sera les plus vulnérables. Voilà. Comment cela aidera-t-il le français? Cela n'aide personne. Cela punit et cela enlève des occasions.

La sénatrice Gerba : D'accord.

[Traduction]

La sénatrice Moncion : J'aimerais vous entendre sur le silence réglementaire qui concerne l'estimation des ayants droit. Êtes-vous touchés par cette partie?

Mme Korakakis : Me demandez-vous si cela me touche?

La sénatrice Moncion : N'importe qui peut répondre. Ma question porte sur l'estimation des ayants droit.

Me Sandilands : Je ne pense pas que l'ACSAQ traite de cette question dans son mémoire.

Mme Korakakis : Non, je ne sais pas de quoi il s'agit.

La sénatrice Moncion : Conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le gouvernement doit vous permettre de déterminer le nombre d'enfants qui doivent avoir accès à une éducation en anglais. Je crois que le régime réglementaire proposé ne dit rien à ce sujet. Est-ce que cela vous touche?

M. Ortona : Je vais parler de ce que je sais à ce sujet. Je sais que, pendant longtemps, nous avons demandé de pouvoir obtenir ces chiffres. Ce n'est que lors du dernier recensement — je ne me souviens plus exactement en quelle année, peut-être en 2021 ou en 2022 — que l'on a ajouté une question pour que les gens puissent indiquer s'ils sont des ayants droit de langue minoritaire. Nous avons donc pu obtenir des chiffres. Le fait de les avoir et d'être en mesure de déterminer précisément où se trouvent les ayants droit nous a énormément aidés à mieux comprendre où... parce que nous ne pouvons pas présumer qu'ils fréquentent tous le réseau public anglophone. Il y a des gens, surtout en région, qui, pour toutes sortes de raisons, dont la proximité, vont choisir une école publique francophone ou même une école privée. Cela dit, nous avons beaucoup d'aide à cet égard.

Vous avez parlé d'un silence réglementaire. Je sais que ces obligations semblent avoir été respectées. Nous avons ces chiffres, et nous les utilisons pour savoir exactement où se

know exactly where our rights holders are so we can go and try to attract them to be in our system.

Senator Moncion: Okay. But the fact that they are not in regulation but they are now in the census doesn't mean that it will stay in the census. So the fact that it is not in the regulation might be a problem in the future.

Mr. Ortona: Sure. That's a great point.

Senator Moncion: It was the same with the francophones on the other side who have been mentioning that since 2021, but that doesn't mean it will stay there. This is part of the information that the regulation is silent on, but that is important. Again, are you affected by the Ministry of Foreign Affairs in your schools and the fact that they are not mentioned in the regulation? That means that, if an immigrant comes to your region and wants to have access to English education, would that be a problem?

Ms. Sandilands: Sorry, are you referring to the commitment to bilingualism and promoting French abroad at 42(1)?

Senator Moncion: Yes.

Ms. Sandilands: For everyone at the table, the Government of Canada has committed to advancing the use of English and French in the conduct of Canada's external affairs to promote French as part of Canada's diplomatic relations. I believe you are asking whether that is of any relevance or concern to anyone here.

Senator Moncion: Yes, because this is not in the regulation. Actually, the regulation is silent with a lot of ministries, and there were concerns mentioned by the other francophone groups that we heard. I was just wondering if you have the same situation.

You've talked about the consultation, and this is something that we've known about. So I am going in different directions to see how you are affected by other things.

Mr. Ortona: The best information that I can provide is this: First of all, paragraph 23(1)(a) of the Canadian Charter doesn't apply in Quebec. So the government's position is that every immigrant must go into the French system. They provide virtually no exceptions. So, even in the case when we took in Syrian refugees about a decade ago or Ukrainian refugees after the war began by Russia, we offered to be able to take students because they are at their most vulnerable and we have the space to accommodate them, but we've been given no leeway in that regard.

trouvent nos ayants droit. Nous pouvons ensuite essayer de les attirer vers notre système.

La sénatrice Moncion : D'accord. Par contre, le fait qu'ils figurent désormais dans le recensement ne veut pas dire qu'ils y resteront, puisqu'on n'en parle pas dans le règlement. Cette absence pourrait donc poser problème à l'avenir.

M. Ortona : En effet. C'est un excellent point.

La sénatrice Moncion : C'était la même chose avec les francophones qui, de leur côté, en parlent depuis 2021. Cela ne veut toutefois pas dire que les choses ne changeront pas. C'est un aspect que le règlement n'aborde pas, mais il est important. Je pose la question de nouveau : le fait de ne pas mentionner le ministère des Affaires étrangères dans le règlement aura-t-il une incidence dans vos écoles? Est-ce que cela pourrait être un problème, par exemple pour un immigrant qui s'installerait dans votre région et souhaiterait étudier en anglais?

Me Sandilands : Excusez-moi, parlez-vous de l'engagement envers le bilinguisme et de la promotion du français à l'étranger au titre du paragraphe 42(1)?

La sénatrice Moncion : Oui.

Me Sandilands : Je tiens à préciser que le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser l'usage du français et de l'anglais dans la conduite des affaires extérieures du Canada et à promouvoir le français dans le cadre des relations diplomatiques du Canada. Je crois que vous demandez s'il s'agit là d'une question qui présente un intérêt ou une préoccupation pour qui que ce soit ici.

La sénatrice Moncion : Oui, parce qu'elle ne se trouve nulle part dans le règlement. D'ailleurs, le règlement ne dit rien sur de nombreux ministères, et d'autres groupes francophones nous ont fait part de leurs préoccupations à cet égard. Je me demandais simplement si vous étiez dans la même situation.

Vous avez parlé de la consultation, et c'est une question dont nous sommes déjà au courant. Je me penche donc sur d'autres éléments pour comprendre dans quelle mesure ils peuvent vous toucher.

M. Ortona : Voici les renseignements les plus précis que je peux vous donner. Tout d'abord, l'alinéa 23(1)a de la Charte canadienne ne s'applique pas au Québec. La position du gouvernement est donc que tous les immigrants doivent étudier dans le système francophone. Il ne prévoit pratiquement aucune exception. À titre d'exemple, à l'arrivée des réfugiés syriens il y a une dizaine d'années ou des réfugiés ukrainiens après le début de la guerre déclenchée par la Russie, nous avons offert d'accueillir des étudiants, parce qu'ils étaient particulièrement vulnérables et que nous avions l'espace nécessaire pour les accueillir. Or, même dans cette situation, le gouvernement n'a fait preuve d'aucune souplesse.

Ms. Korakakis: I would like to add something. One of the biggest calls I receive from parents across the province is parents trying to access English education because they are barred and their children have significant delays or are coming from war-torn countries, and English is something that would be easier, and having the French is a barrier doesn't allow them to learn. That's the number one call we get trying to help parents, and it is desperate. Either they started falling behind or they were moved for work; these are heartbreaking stories. Either they have special needs and they have to keep falling behind in order to be allowed. It is just heartbreaking.

Senator Moncion: Do they choose other provinces in that case and just leave?

Ms. Korakakis: That's a great question. Many times when people come in, there's their port of entry, and they've already committed to a job or they are vulnerable, and it is, I guess, difficult for them to move. In some cases, that has happened. Last year, we received 1,111 calls — just so you understand the volume and there is data behind this. Some of them stay and some of them choose to leave, but the majority are just in vulnerable positions. Already if you have left a war-torn country, it is very difficult with all that trauma to go someplace else and start again.

[Translation]

Senator Moncion: Accountability.

Ms. Sandilands: Yes.

[English]

Senator Moncion: You talk about that quite a lot. I'm not sure it is in regulation, but it is more in Bill C-13. This was one of the areas where, even on the francophone side, there were problems with where the money was going. In the regulation, what are you looking for to really be able to put that in? I ask because it is not something, I believe, right now, that the officials are necessarily looking at putting into regulation. I don't think they even put it in the legislation, but I would have to go back to read every fine line in the regulation.

I think it is something that the federal government stays away from as much as they can, and they don't want to regulate or even put legal language around it.

Ms. Sandilands: Ms. Korakakis has sent this question to me, so I will do my best.

Mme Korakakis : J'aimerais ajouter quelque chose. La plupart des parents qui m'appellent de partout dans la province sont des parents qui essaient d'avoir accès à l'éducation en anglais. Soit on leur a refusé cet accès et leurs enfants prennent beaucoup de retard, soit ils viennent de pays déchirés par la guerre et étudier en anglais serait plus facile pour eux; le français est un obstacle qui les empêche d'apprendre. La plupart des parents nous lancent cet appel désespéré parce que leurs enfants ont commencé à prendre du retard ou parce qu'ils ont dû déménager pour des raisons professionnelles. Ce sont des histoires déchirantes. Certains ont des besoins spéciaux, et pour obtenir de l'aide, ils sont contraints de continuer à prendre du retard. C'est tragique.

La sénatrice Moncion : Décident-ils alors de partir et de s'installer dans une autre province?

Mme Korakakis : C'est une excellente question. Souvent, les gens arrivent dans la province où ils ont déjà accepté un emploi. Dans d'autres cas, ils sont en situation de vulnérabilité. J'imagine qu'il leur est difficile de déménager. Certains l'ont fait. L'année dernière, nous avons reçu 1 111 appels. Cela vous donne une idée de l'ampleur de la situation. Nous avons des données à l'appui. Certains restent et d'autres choisissent de partir, mais la majorité d'entre eux se trouvent dans une situation vulnérable. Lorsque l'on vient de quitter un pays déchiré par la guerre, il est encore plus difficile, compte tenu de ce traumatisme, d'aller ailleurs et de repartir à zéro.

[Français]

La sénatrice Moncion : La reddition de comptes.

Me Sandilands : Oui.

[Traduction]

La sénatrice Moncion : Vous en parlez beaucoup. Je ne sais pas si cela se trouve dans le règlement... c'est plutôt dans le projet de loi C-13. C'était l'un des domaines où, même du côté francophone, il y avait des problèmes quant à la façon dont l'argent était dépensé. Comment pourrait-on inclure la reddition de comptes dans le règlement, selon vous? Je vous pose la question parce que je ne pense pas que ce soit, à l'heure actuelle, quelque chose que les fonctionnaires envisagent forcément d'inclure dans le règlement. Je ne pense même pas qu'ils aient ajouté cet élément dans la mesure législative, mais il faudrait que je relise le règlement en détail pour m'en assurer.

Je pense que c'est quelque chose que le gouvernement fédéral évite autant que possible; il ne veut pas réglementer cet aspect ou même l'encadrer juridiquement.

Me Sandilands : Mme Korakakis m'a envoyé cette question, alors je vais faire de mon mieux.

The revised 41(10) requires Canada to put in evaluation and monitoring mechanisms for the positive measures that are taken under that whole part. The issue here in education in Quebec is that all of that funding is channelled through a federal-provincial agreement.

Senator Moncion: Agreed. With every province.

Ms. Sandilands: Probably, yes. The regulations don't require the federal government to put an accountability measure into the agreement. All they do is require them to ask for a linguistic clause. That's just not strong enough to address the issue that either of these organizations have raised.

Ms. Korakakis: I don't know about the rest of Canada, but they don't want to give us anything. They are doing things for us not to have services. I don't think that's the case in other provinces. So we're working in the context where they want to erode and take things away. Our voice is taken away. Our services are taken away. Our access to information is taken away.

We are in a specific context in Quebec where they just don't want us there. They say they do, but everything they put in place makes me feel unwelcome. My children don't feel welcome.

It is kind of difficult to have a paintbrush and say that perhaps it is working there. But in Quebec — I don't want to use the word hostile — it is not welcoming. It is not a welcoming environment to be an anglophone there.

Senator Moncion: I understand, but it is how the regulations can really be fixed.

When we were looking at Bill C-13, I understood the portion of 41 and the one you were mentioning is not strong enough. It is not strong enough for Quebec parents, and it is not strong enough for francophone parents across Canada. That's why I was looking at the regulation and what is needed.

[*Translation*]

The Chair: I'd like us to do something before we proceed to the second round.

[*English*]

I'd just like to continue this discussion here. I have flashbacks to my earlier life, one in which I was the lead in establishing the Acadian School Board in Nova Scotia, which was the last province to adopt the francophone system. Then, at post-secondary school, we were always after the federal

Le nouveau paragraphe 41(10) exige que le Canada établisse des mécanismes d'évaluation et de surveillance relatifs aux mesures positives prises au titre de cette partie. Le problème, dans le domaine de l'éducation au Québec, est que l'ensemble de ce financement relève d'une entente fédérale-provinciale.

La sénatrice Moncion : Oui. Avec chaque province.

Me Sandilands : Probablement, oui. Le règlement n'oblige pas le gouvernement fédéral à inclure une mesure de reddition de comptes dans l'entente. Il ne l'oblige qu'à exiger une clause linguistique. Ce n'est tout simplement pas suffisant pour répondre aux préoccupations exprimées par chacune de ces organisations.

Mme Korakakis : Je ne sais pas ce qui passe ailleurs au Canada, mais ici, on ne veut rien nous donner. Le gouvernement fait tout pour nous priver de services. Je ne pense pas que ce soit le cas dans les autres provinces. Nous travaillons donc dans un contexte où le gouvernement veut nous priver de certaines choses. On nous empêche de faire entendre notre voix. On nous retire nos services. On nous empêche d'avoir accès à l'information.

Au Québec, nous nous trouvons dans une situation particulière : on ne veut tout simplement pas de nous. On nous dit le contraire, mais tout ce qui est mis en place ne me donne pas l'impression d'être la bienvenue. Mes enfants ne se sentent pas les bienvenus.

Il est un peu difficile de dire si les choses fonctionnent là-bas, mais le Québec — je ne veux pas utiliser le mot hostile — n'est pas un environnement accueillant pour un anglophone.

La sénatrice Moncion : Je comprends, mais la question est de savoir comment modifier le règlement.

Quand on étudiait le projet de loi C-13, j'ai compris que la partie de l'article 41 et celle que vous avez mentionnée ne sont pas assez robustes. Elles ne le sont pas assez pour les parents québécois, et pas assez pour les parents francophones partout au Canada. C'est pourquoi j'examinais le règlement et me demandais ce qu'on pouvait y ajouter.

[*Français*]

Le président : J'aimerais que nous fassions quelque chose avant de passer au deuxième tour.

[*Traduction*]

J'aimerais simplement poursuivre cette discussion, car cela me rappelle ma vie antérieure, quand j'ai dirigé la création du Conseil scolaire acadien en Nouvelle-Écosse, la dernière province à avoir adopté le système francophone. Par la suite, au niveau postsecondaire, il fallait toujours demander au

government to support us in the minority situation in Nova Scotia.

To go back to the regulations and how we can get around some of this, I am assuming that when you say you have no transparency in your agreements, you are talking Canadian heritage with the official languages. In English, it is OLEP. We call it at PALO. Is that where you get your funding from?

Ms. Sandilands: I can take this one.

The Chair: My question was this: Has the funding stayed constant over the last 20 years?

Ms. Sandilands: There is the DEPLOI, and Quebec does not sign on to that framework. Quebec has a separate framework and a separate format for its federal-provincial agreement with Ottawa. So, yes, the official languages action plan federal funding is channelled through a federal-provincial agreement with Quebec, but that federal-provincial agreement does not look like the ones with the other provinces. It is far more flexible with respect to what the province can do with the funding and how the province reports on the funding. That's the issue that the stakeholders have raised over and over again. We are hoping to see more accountability required in those agreements, but it is not coming in through the regulations.

The Chair: So the only part in the regulations possibly would be the section you just made reference to, 41(10), or to reinforce the linguistic clauses in there. Is that correct?

Ms. Sandilands: Exactly. The regulations touch on this a little, saying that the federal government is required to ask for a linguistic clause, but there is no obligation of result there or of what those agreements actually need to say.

The Chair: You are not going further and saying what they should say? I ask because we've heard from other witnesses that the Treasury Board should add some guidelines so they would be consistent across the country. You haven't put more thought into that?

Mr. Bentley: That's where Senator Cormier asked about where consultation comes in. You have here a group of people who represent parents in Quebec. You have Mr. Ortona, who represents all the English school boards in Quebec. We have access to all of this constituency who can speak for their needs, so you don't have to go through the Quebec government that does not have our best interests at heart. You can go directly to the stakeholders.

gouvernement fédéral de nous aider, parce que nous étions une minorité dans la province.

Pour revenir au règlement et à la façon de surmonter certains de ces problèmes, je suppose que lorsque vous dites qu'il n'y a pas de transparence dans les accords, vous parlez du Programme des langues officielles dans l'enseignement de Patrimoine canadien, le PLOE en français, ou OLEP en anglais. Est-ce de là que provient votre financement?

Me Sandilands : Je peux répondre à cette question.

Le président : En fait, ma question est la suivante : le financement est-il resté constant au cours des 20 dernières années?

Me Sandilands : Il y a un cadre, mais le Québec n'y adhère pas. Le Québec a un cadre distinct et un format distinct pour son entente fédérale-provinciale avec Ottawa. Donc, oui, le financement fédéral qui est versé dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles est acheminé via une entente fédérale-provinciale avec le Québec, mais cette entente n'est pas similaire à celles conclues avec les autres provinces. Elle laisse beaucoup plus de souplesse à la province pour ce qui est d'utiliser les fonds et de faire rapport à leur sujet. C'est le problème que les intervenants ont soulevé à maintes reprises. On souhaite qu'il y ait plus de reddition de comptes dans ces ententes, mais on ne voit rien à ce sujet dans le règlement.

Le président : Donc, le seul endroit où cela pourrait se faire dans le règlement serait l'article auquel vous venez de faire référence, le paragraphe 41(10), ou en renforçant les clauses linguistiques. Est-ce exact?

Me Sandilands : C'est exact. Le règlement aborde un peu cette question, en mentionnant qu'il doit y avoir une clause linguistique, mais il n'y a aucune obligation de résultat ni aucune indication sur ce que ces ententes doivent contenir.

Le président : Vous n'allez pas plus loin... vous ne dites pas ce qu'elles devraient contenir? Je vous pose la question parce que d'autres témoins nous ont dit que le Conseil du Trésor devrait ajouter des lignes directrices afin que ce soit uniforme à l'échelle du pays. Avez-vous réfléchi à cette question?

M. Bentley : Je pense que cela revient à la question du sénateur Cormier concernant les consultations. Vous avez ici un groupe de personnes qui représentent les parents du Québec. Vous avez M. Ortona, qui représente toutes les commissions scolaires anglophones du Québec. Vous avez accès à toutes ces personnes qui peuvent parler de leurs besoins; vous n'avez donc pas à passer par le gouvernement du Québec, qui n'a pas nos intérêts à cœur. Vous pouvez discuter directement avec les parties prenantes.

You have your consultation mechanisms in place. You can ask us to tell you what is needed, and then it is up to you to put in clauses to say this is where the money would go. I don't know. That's not my end of it, but we can tell you where we need the help.

Mr. Ortona has all of the nine school boards under his organization. We have all the parent committees under our organization. You have the parents. You have the commissioners, the councils and the administration. You have the resources here. If you have the questions, we've got the answers. We can tell you what to do with it. That's the consultation that we're talking about, and that's meaningful consultation. That will give you what is required from our end. Then it is up to you to figure out how to tell the government, and the Ministry of Education specifically, how to disburse the funds that are supposed to be for our community.

The Chair: Thank you.

Senator Cormier: I have two questions. Do federal institutions in Quebec have the means to clearly understand the distinction between the goal of enhancing the vitality of Quebec's English-linguistic community as set out in section 41(1) of the Official Languages Act and the goal of predicting and promoting French set out in section 41(2)?

What I hear is that you don't feel that you are heard and understood, that your needs are not understood on a provincial level, but there are federal institutions in Quebec. Do you feel that they have the means to totally understand the issues that you face? If not, should something be clarified in the draft regulations to make sure it is clearer?

Mr. Ortona: It's complicated when you even ask if the federal government has the ability to understand. Minority communities are unique. They carry this certain uniqueness, and it's very difficult to understand. Sometimes even members of the minority community themselves don't even understand fully the extent of, for example, their section 23 rights.

I'm going to try to answer both of the questions at the same time.

It is difficult to quantify exactly what we need to put in this regulation, what has to be put in there or how much. Our needs vary, so we need to be at the table, and we need to be consulted on the process. We need to be there from the very early stages. We need to not only be heard for the ability to be able to say that we went through the motions to hear, but an actual consultation, where what we say and what we're asking for is considered, and when it is not put into action, it is explained why.

Vous avez des mécanismes de consultation en place. Vous pouvez nous demander à nous de vous dire ce qui est nécessaire, et il vous reviendra ensuite d'ajouter des clauses précisant à quoi l'argent doit servir. Je ne sais pas. Ce n'est pas à moi de décider, mais nous pouvons vous dire où nous avons besoin d'aide.

M. Ortona chapeaute les neuf conseils scolaires. Nous chapeautons tous les comités de parents. Vous avez les parents. Vous avez les commissaires, les conseils et l'administration. Vous avez les ressources ici. Si vous avez des questions, nous avons les réponses. Nous pouvons vous dire ce qui est nécessaire. C'est le genre de consultations dont nous parlons, des consultations constructives. Vous saurez ainsi ce dont nous avons besoin. Ensuite, il vous reviendra de trouver une façon de faire savoir au gouvernement, et au ministère de l'Éducation en particulier, comment allouer les fonds qui sont censés être destinés à notre communauté.

Le président : Merci.

Le sénateur Cormier : J'ai deux questions. Les institutions fédérales au Québec sont-elles en mesure de bien saisir la distinction entre l'objectif de favoriser l'épanouissement des communautés anglophones du Québec, comme le prévoit le paragraphe 41(1) de la Loi sur les langues officielles, et l'objectif de protéger et de promouvoir le français, comme le prévoit le paragraphe 41(2)?

Ce que j'entends, c'est que vous avez l'impression de ne pas être entendus et compris, que vos besoins ne sont pas compris au niveau provincial, mais il existe des institutions fédérales au Québec. Pensez-vous qu'elles sont en mesure de bien saisir ces problèmes auxquels vous faites face? Si ce n'est pas le cas, faudrait-il clarifier certains éléments dans le projet de règlement pour que ce soit plus limpide?

M. Ortona : C'est compliqué... Vous demandez si le gouvernement fédéral est en mesure de bien comprendre cela. Les communautés minoritaires sont uniques. Elles possèdent cette singularité, et c'est très difficile à comprendre. Parfois, même les membres de ces communautés eux-mêmes ne comprennent pas pleinement l'étendue, par exemple, de leurs droits prévus à l'article 23 de la Charte.

Je vais essayer de répondre aux deux questions en même temps.

Il est difficile de quantifier exactement ce qu'il faut mettre dans le règlement, ce qui doit y figurer ou le financement nécessaire. Nos besoins varient, alors nous devons être présents à la table et être consultés sur le processus. Nous devons être présents dès les premières étapes. Nous ne voulons pas seulement être entendus pour la forme. Nous voulons une véritable consultation, dans le cadre de laquelle ce que nous disons, ce que nous demandons, est pris en considération, et si cela ne se concrétise pas, qu'on nous explique pourquoi.

I can give you one very good and clear example. It doesn't fall within Part VII, but in the middle of the global pandemic, the federal government gave Quebec something like \$240 million for the sole and unique purpose of air quality in schools. Not one dollar went to air quality in schools. Where did that money go? Was it even spent on schools? Did it go into education? We have no idea.

We know that the current formula that is being used is not working. The Quebec government has to be accountable, and, of course, we do our part to try to make sure they are accountable to us. But the federal government, which is giving them money, must demand that accountability on behalf of Quebec, who, right now, is pretty much getting a blank cheque and then doing what they want with it, without any reporting of any kind.

[Translation]

Senator Cormier: I'm going to ask my question in French, so it's clear and direct.

Some would say that English-speaking communities in Quebec don't have any problem. The English language is not at risk, there's an anglophone community, you have hospitals and you have schools. Bearing in mind the draft regulations, how can we focus on the real issues, make some additions, amendments or clarifications?

You talked about Bill 96 and provided examples of the bill's impact. Can you give us some examples to clarify that for us?

Ms. Korakakis: I'll give you one glaring example. Right now, there's an entire cohort of young vulnerable people with special needs, including my son, whose future has now been robbed because there is a new regulation that requires them to take six courses in French at CEGEP. What will happen to children with special needs, including my son and other children? There's an exemption in high school, which means that they can do this, but for medical reasons, and they have to apply for an exemption from the provincial government.

That exemption was there before Bill 96. That meant that with that piece of paper, someone could graduate high school, and go to CEGEP and not be forced to take mandatory courses in French. They were exempt.

That is no longer the case. For many children, some politician decided that their future stops in high school, and that's it. However, my child has spent years in therapy, and we've spent thousands of dollars and dedicated time to support him in his journey, and then, just like that, his life stops in high school. He can't go to CEGEP, since he would not be admitted, because, as we know, first, exemptions are no longer allowed, and second,

Je peux vous donner un exemple très clair, même si cela ne relève pas de la partie VII. Pendant la pandémie mondiale, le gouvernement fédéral a donné au Québec quelque chose comme 240 millions de dollars dans le seul et unique but d'améliorer la qualité de l'air dans les écoles. Pas un seul dollar n'a été consacré à la qualité de l'air dans les écoles. Où est passé cet argent? A-t-il même été dépensé pour les écoles? A-t-il servi à l'éducation? Nous n'en avons aucune idée.

Ce qu'on sait, c'est que la formule actuelle ne fonctionne pas. Le gouvernement du Québec doit rendre des comptes et, bien sûr, nous faisons ce que nous pouvons pour nous assurer qu'il nous en rende. Toutefois, le gouvernement fédéral, qui lui verse l'argent, doit exiger que le Québec lui rende des comptes, car, en ce moment, il reçoit à peu près un chèque en blanc et en fait ce qu'il veut, sans faire rapport de quoi que ce soit.

[Français]

Le sénateur Cormier : Je vais poser ma question en français, pour que ce soit plus clair, et elle est assez directe.

Certains diront que, en ce qui concerne les communautés anglophones du Québec, il n'y a pas de problème en soi : la langue anglaise n'est pas menacée, la communauté anglophone existe, vous avez des hôpitaux et vous avez des écoles. Avec le projet de règlement en tête, comment pouvons-nous nous pencher sur les vrais problèmes, par des ajouts, des modifications ou des précisions dans le règlement?

Vous parliez de la loi 96 et vous donniez des exemples des répercussions qu'a eues cette loi. Pouvez-vous nous en donner quelques-uns pour que ce soit plus clair pour nous?

Mme Korakakis : Je vais vous donner un exemple flagrant. Actuellement, il y a toute une cohorte de jeunes vulnérables qui ont des besoins particuliers, comme mon fils, dont l'avenir leur échappe, parce qu'il y a maintenant un nouveau règlement selon lequel il faut suivre un total de six cours en français au cégep. Qu'arrive-t-il dans le cas d'un enfant qui a des besoins particuliers, comme mon fils et d'autres enfants? Au secondaire, il y a une dérogation. Cela veut dire qu'ils sont capables de le faire, mais, pour des raisons médicales, on demande une dérogation au gouvernement provincial.

Avant la loi 96, cette dérogation était en place. Cela voulait dire qu'avec ce bout de papier, on pouvait terminer l'école secondaire, puis aller au cégep et ne pas avoir à faire de cours obligatoires en français. On était exempté.

Cela n'est plus le cas maintenant. Pour plusieurs enfants, un politicien a décidé que leur avenir s'arrête au secondaire. C'est tout. Or, pour mon enfant, on a passé des années en thérapie, on a dépensé des milliers de dollars, on a passé du temps à l'appuyer dans son parcours, et hop, sa vie se termine au secondaire. Il ne peut pas avoir accès au cégep, il ne serait pas accepté, car on sait que, premièrement, il n'y a plus de

there are mandatory courses in French now, and the child can't keep up with them. I'm speaking from my personal experience, but as I said, I represent parents, and the examples are many. His future ends in high school, because someone decided that this was enough for him. It ends there.

Senator Cormier: How can the draft regulations solve an issue that falls under provincial jurisdiction? Can you add anything else on this type of issue, which is squarely in the provincial jurisdiction? As you can appreciate, our responsibility as lawmakers is to see how the federal government can deal with this type of issue.

Mr. Bentley: You asked for an example, and she gave you one. We don't have an answer to the question about how to manage all of this.

Mr. Ortona: Thank you for the question. You have brought up a number of issues. I took some notes and I'll do my best to address each of the topics you raised.

First, you say that English is not at risk. We obviously recognize that there are francophone communities across Canada that are at risk. There's no debate about that. That's clear and obvious. Does the English language face the same kind of risk in Quebec? Not exactly. The further you go out of Montreal and the further you go into the regions, the more the situation mirrors the reality of francophone communities outside Quebec.

One thing is certain: Regardless of how we feel about the English language, whether it's at risk in Quebec, whether English-language institutions and schools are at risk, that's a reality. All statistics show that. The number of students has dropped significantly since 1972. There hasn't been a year when the number of students went up; it has dropped steadily each year.

The Chair: Time is flying, so could you please link it back to the regulations?

Mr. Ortona: It's hard to say exactly what needs to go into the regulations, but one thing is clear: The federal government should require the Government of Quebec to account for the funds it receives, telling Quebec where it needs to spend the money. That's where there's an actual need in the English-language network, which is not the reality today. The court of appeal said that during the challenge to Bill 40: The Government of Quebec cannot dictate how English school boards spend their money. They know better than the bureaucrats in Quebec City where the money should go. Quebec has not respected that requirement.

dérogation, et, deuxièmement, maintenant qu'on a tous ces cours obligatoires en français, l'enfant ne sera pas capable de les suivre. Je parle de mon exemple personnel, mais, comme je vous l'ai dit, je représente des parents, donc il y a bien d'autres exemples. Son avenir s'arrête au secondaire, car on a décidé pour lui que c'était tout; cela se termine là.

Le sénateur Cormier : Comment ce projet de règlement peut-il régler un problème de compétence provinciale? Pouvez-vous ajouter autre chose sur une situation problématique comme celle-là, qui est manifestement de compétence provinciale? Vous comprendrez que notre responsabilité, comme législateurs, c'est de voir comment le gouvernement fédéral peut gérer ce genre de problème.

M. Bentley : Vous avez demandé un exemple et elle vous a donné un exemple. Quant à savoir comment gérer le tout, nous n'avons pas les réponses à cette question.

M. Ortona : Merci pour la question. Vous avez abordé plusieurs sujets; j'ai pris des notes et je vais faire de mon mieux pour traiter de chaque sujet que vous avez mentionné.

Premièrement, vous dites que l'anglais n'est pas menacé. Nous reconnaissons évidemment qu'il y a des communautés francophones à travers le Canada qui sont menacées. Cela n'est même pas un débat. C'est clair, c'est une évidence. Est-ce que l'anglais est menacé de la même façon au Québec? Pas tout à fait. Plus on s'éloigne de Montréal, plus on va en région, plus cela ressemble aux réalités des communautés francophones hors Québec.

Une chose est certaine : peu importe notre opinion sur le fait anglais, s'il est menacé au Québec, si les institutions et les écoles anglophones sont menacées, c'est une réalité. Toutes les statistiques l'indiquent. Si on regarde le nombre d'élèves qu'on avait en 1972 et celui qu'on a actuellement, il a considérablement diminué. Il n'y a jamais eu d'années où le nombre d'élèves a augmenté; il a toujours diminué graduellement, d'année en année.

Le président : Le temps passe rapidement, donc pourrions-nous faire le lien avec le règlement, s'il vous plaît?

M. Ortona : C'est difficile de dire précisément ce qu'il faut mettre dans le règlement. Une chose est certaine : il faut que le gouvernement fédéral oblige le gouvernement du Québec à rendre des comptes pour les fonds qu'il reçoit et lui dise : « Voici où vous devez dépenser cet argent. » C'est où là le besoin réel existe dans le réseau anglophone, ce qui n'est pas la réalité aujourd'hui. Même la Cour d'appel l'a dit dans la contestation sur la loi 40 : le gouvernement du Québec ne peut pas imposer aux commissions scolaires anglophones où elles vont dépenser leur argent. Elles savent pourtant mieux que la bureaucratie à Québec où il faut accorder ces fonds. Le Québec ne respecte pas cette obligation.

Senator Cormier: Thank you very much.

Senator Gerba: This discussion about accountability is great because we know that Quebec is fighting for the survival of the French language. This issue does not have an easy solution.

Mr. Ortona, in recommendation 5, you state that the regulations should clarify that where agreements or other mechanisms fail to ensure compliance, the federal government must pursue alternate approaches, including direct support.

Can you elaborate on what you mean by that?

Mr. Ortona: Thank you. I believe I addressed that in a previous question, but in a nutshell, Quebec has a duty to the minority anglophone community. If Quebec fails to fulfill its duties, its constitutional duties under the agreement, the federal government should have the power to bypass the province and sign agreements directly with the English-language school network. That would mean that funds go directly to the public English-language education system. We would know where the funds are allocated and the amount of money spent, and the money would go where it is actually needed in each and every school board and school.

There is provincial legislation prohibiting public institutions, including English-language school boards, from accepting or borrowing money from any government, including the federal government. We'll see whether it leads to a court challenge one day, because we believe that this does not comply with section 23 of the Constitution either. This is a recommendation, because we believe it's important.

The goal is to ensure that minority institutions and public schools in official language minority settings have the necessary funds to sustain themselves and meet their needs. That's the goal, and the federal government should do all it can to attain it.

Senator Gerba: Thank you.

The Chair: That brings us to the end of our hour. Thank you very much for being here. I can see parallels with our minority situation outside Quebec, even though it's different there. Nova Scotia eliminated English-language school boards, but not the French-language ones, for the same reasons as in your case. We understand some of the issues, and we also understand the other issues that might be slightly more difficult for you.

[English]

Thank you, once again. I truly appreciate it.

Le sénateur Cormier : Merci beaucoup.

La sénatrice Gerba : C'est une très bonne discussion sur la reddition de comptes quand on sait qu'au Québec, on se bat pour que le français continue de prévaloir; ce n'est pas évident de régler la question.

Monsieur Ortona, vous avez indiqué dans votre cinquième recommandation qu'il faudrait préciser dans le règlement que, lorsque des ententes ou d'autres mécanismes ne permettent pas de garantir la conformité, le gouvernement fédéral doit adopter d'autres approches, y compris un soutien direct.

Est-ce que vous pouvez approfondir ce que vous entendez par là?

M. Ortona : Merci. Je pense que j'ai abordé cela dans une question précédente, mais, en gros, le Québec a des obligations envers la communauté anglophone minoritaire. Si, dans cette entente, le Québec ne respecte pas ses obligations, que nous considérons comme étant des obligations constitutionnelles, alors le gouvernement fédéral devrait avoir le pouvoir de contourner cela et conclure des ententes directement avec le réseau scolaire anglophone. Cela voudrait dire que les fonds iraient directement à l'instruction publique de langue anglaise; on saurait où les fonds sont accordés et quel montant d'argent est dépensé, et on s'assurerait que cet argent va là où sont les besoins réels de chaque commission scolaire et de chaque école.

Il existe actuellement une loi provinciale qui interdit aux institutions publiques, y compris les commissions scolaires anglophones, d'accepter ou de contracter de l'argent auprès d'un gouvernement quelconque, y compris le gouvernement fédéral. On verra si un jour cela finira en contestation judiciaire, parce que, selon nous, cela ne respecte pas non plus cet article de loi, l'article 23 de la Constitution. Cela reste une recommandation parce que, selon nous, c'est important.

Le but est de faire en sorte que les institutions minoritaires et les écoles publiques de langue officielle minoritaire aient les fonds nécessaires pour se soutenir et subvenir à leurs besoins. Voilà l'objectif. Par conséquent, le gouvernement fédéral devrait faire tout ce qu'il peut pour l'atteindre.

La sénatrice Gerba : Merci.

Le président : Merci. Cela nous amène à la fin de notre heure. Merci beaucoup d'être là. Je vois des similitudes avec notre situation minoritaire à l'extérieur du Québec, mais quand même, c'est différent là-bas. En Nouvelle-Écosse, on a même éliminé les conseils scolaires anglophones, pas francophones, pour les mêmes raisons que vous. On comprend certains enjeux, mais on comprend les autres enjeux qui sont peut-être un peu plus difficiles pour vous également.

[Traduction]

Je vous remercie encore une fois très sincèrement.

If I understood properly, you were not consulted either by Treasury Board on the regulations? No? Okay.

Your message was quite clear tonight and your brief was fantastic. The thing that wasn't mentioned in your brief was bilingualism, which I thought was very interesting, so thanks again.

[Translation]

Our two witnesses for our second panel are participating remotely.

From the Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, we have Éric Forgues, Executive Director.

[English]

We have, from the Regional Development Network, Lorraine O'Donnell, Senior Research Manager and Affiliate Professor at Concordia University, Quebec English-speaking Communities Research Network.

We will allow you approximately five minutes for opening remarks, and then we will go on to a period of questions and answers.

[Translation]

Mr. Forgues, I understand that you will speak first.

Éric Forgues, Executive Director, Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities: Thank you for giving me the opportunity to speak on the draft regulations for Part VII of the Official Languages Act, or OLA.

Part VII is unique compared with other sections of the OLA because it includes the concept of community. "Community" is used in the English version of the act, while "*minorité*" is used in the French version.

The concept of "community" prompts us to think about government action as doing more than just providing services to individuals, for example. In the case of Part VII, government action focuses on the development and vitality of communities.

When the standard of interpretation for the achievement of substantive equality is applied to Part VII of the OLA, it is understood to mean supporting the development of official language minority communities — which I will refer to as "communities" for the rest of my presentation — to ensure that they can provide their members with the conditions they need to live and thrive in the minority language from cradle to grave, in all areas of their lives.

Si j'ai bien compris, vous n'avez pas été consultés non plus par le Conseil du Trésor au sujet du règlement? Non? D'accord.

Votre message était très clair ce soir et votre mémoire était excellent. Vous n'avez pas parlé du bilinguisme, mais c'était dans votre mémoire, et j'ai trouvé cela très intéressant. Merci beaucoup.

[Français]

Pour notre deuxième groupe, nos deux témoins sont à distance.

Nous accueillons Éric Forgues, directeur général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

[Traduction]

Nous accueillons aussi Lorraine O'Donnell, directrice principale de la recherche et professeure affiliée à l'Université Concordia, du Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise.

Vous avez environ cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, puis nous passerons à la période des questions.

[Français]

Si je comprends bien, monsieur Forgues, c'est vous qui commencerez.

Éric Forgues, directeur général, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques : Je vous remercie de me donner l'occasion de me prononcer sur le projet de règlement de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, ou LLO.

La partie VII est unique par rapport aux autres sections de la LLO, car le concept de communauté y apparaît. Dans la version anglaise de la loi, le terme « community » est d'ailleurs utilisé, alors que, dans la version française, on utilise le terme « minorité ».

Le concept de « communauté » nous amène à réfléchir à une action de l'État qui ne vise pas seulement des individus qui reçoivent des services, par exemple, mais qui vise, dans le cas de la partie VII, le développement et l'épanouissement des collectivités.

Si nous lisons la partie VII de la LLO selon la norme d'interprétation de l'atteinte de l'égalité réelle, il s'agit d'appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire — pour la suite, je vais utiliser le terme « communautés » —, afin que celles-ci puissent offrir à ses membres les conditions nécessaires pour vivre et s'épanouir dans la langue minoritaire, de la naissance à la mort, dans tous les secteurs de la vie.

In Part VII, the Government of Canada commits to support the development of communities, so they can offer their members these conditions. The regulations should serve as a guide for the Government of Canada and all the relevant institutions. They should have more stringent obligations than those proposed in the draft regulations.

The draft regulations focus on the procedures for the implementation of Part VII, but do not provide measures to ensure substantive results.

They focus on analyses and consultation to ensure compliance with Part VII, but they do not contain any measures to ensure that government actions move official language minority communities, or OLMCs, towards substantive equality. They do not contain concrete commitments.

To add a substantive dimension, the regulations must reiterate the general purpose of the Official Languages Act, namely, to advance substantive equality.

As such, affected institutions should have to demonstrate not just their compliance with the procedures, but also the extent to which their actions have moved communities towards substantive equality.

The regulations should require each affected institution to analyze the aspects of their programs that have an impact on communities and to develop action plans to help them move towards substantive equality. The regulations should require every department and agency affected by Part VII to develop an action plan to advance substantive equality in their area of responsibility, in consultation with stakeholders and through the use of data. Treasury Board should ensure that each affected institution complies with this requirement and submits its action plan to Treasury Board.

The plan should be developed based on a model that includes clear objectives, the means to achieve the objectives and a methodology to evaluate communities' progress towards substantive equality. At all times, this should be done in consultation with stakeholders and be supported by research.

Furthermore, the regulations should require the Government of Canada to develop a five-year action plan for official languages, as it has been doing since 2003. The regulations should explicitly state that the development, implementation and evaluation of action plans must be based on research, consultation and dialogue. Progress towards substantive equality should be measured using research-based indicators, and independent internal and external assessments. The results of these analyses should be made public at the midway point and end of the period covered by the plan.

Dans la partie VII, le gouvernement canadien s'engage à appuyer le développement des communautés afin qu'elles puissent offrir ces conditions à ses membres. Le règlement doit servir de guide au gouvernement canadien et à l'ensemble des institutions concernées. Il devrait être beaucoup plus engageant que ce que propose l'avant-projet de règlement.

L'avant-projet de règlement met l'accent sur les procédures à respecter dans la mise en œuvre de la partie VII, mais ne prévoit pas de mesures qui assureraient l'atteinte de résultats substantiels.

Il insiste sur les analyses et les consultations qui doivent être menées pour respecter la partie VII, mais il n'y a aucune mesure qui assure que les actions du gouvernement contribueront à faire progresser les CLOSM vers l'égalité réelle. Il manque des engagements concrets.

Pour ajouter une dimension substantive au règlement, il faudrait qu'il rappelle l'objectif général de la Loi sur les langues officielles, soit la progression vers l'égalité réelle.

Ainsi, les institutions visées devraient montrer non seulement qu'elles ont respecté les procédures, mais aussi dans quelle mesure leurs actions ont permis de faire progresser les communautés vers l'égalité réelle.

Le règlement devrait exiger que chaque institution concernée analyse ce qui, dans ses programmes, a un effet sur les communautés et développe des plans d'action pour les faire progresser vers l'égalité réelle. Le règlement devrait inclure une obligation pour chaque ministère et chaque agence concernés par la partie VII d'élaborer un plan d'action pour atteindre l'égalité réelle dans leur secteur d'intervention, en consultant les parties prenantes et en s'appuyant sur les données. Le Conseil du Trésor devrait s'assurer que chaque institution visée respecte cette obligation et lui soumette son plan d'action.

L'élaboration de ce plan devrait suivre un modèle comprenant des objectifs clairs, qui définit les moyens employés pour atteindre les objectifs, et une méthode pour évaluer la progression vers l'égalité réelle des communautés. Cela devrait toujours se faire en consultant les parties prenantes et en s'appuyant sur la recherche.

Par ailleurs, le règlement devrait inclure l'obligation pour le gouvernement canadien d'élaborer un plan d'action quinquennal pour les langues officielles, comme il le fait depuis 2003. Le règlement devrait explicitement mentionner que l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces plans s'appuient sur de la recherche, des consultations et des dialogues. La progression vers l'égalité réelle devrait se mesurer à l'aide d'indicateurs fondés sur la recherche et des évaluations internes et externes indépendantes. Les résultats de ces analyses devraient être rendus publics à mi-parcours et après la période couverte par le plan d'action.

Furthermore, every institution subject to Part VII should establish a mechanism for reviewing each policy, program and service through a language lens, taking into account the general objective of advancing substantive equality. This mechanism should review the action plan for official languages that the institution will prepare and make recommendations to more effectively achieve the objectives of Part VII. In addition, the mechanism should provide guidance to the institution to more effectively achieve the objectives of Part VII and help communities move towards substantive equality. The mechanism should provide guidance to the institution on the process for consulting communities and the use of research data to develop, implement and evaluate the institution's policies and programs. Finally, the process should provide for the development of tools and guides for implementing Part VII in accordance with its mandate.

Every institution must consider how it can move communities towards substantive equality.

The regulations must specify the role of the Treasury Board and state that it must provide internal leadership and help institutions operationalize the general spirit of Part VII of the Official Languages Act.

Without this substantive approach, institutions will merely have to comply with procedures and have no obligation to achieve concrete results.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Forgues.

We now welcome Lorraine O'Donnell, Senior Research Manager and Affiliate Professor at Concordia University, from the Quebec English-Speaking Communities Research Network.

[English]

Lorraine O'Donnell, Senior Research Manager and Affiliate Professor at Concordia University, Quebec English-Speaking Communities Research Network: Thank you, Mr. Chair and honourable senators of the Standing Senate Committee on Official Languages, for the opportunity to appear today and to contribute to your study on the draft regulatory framework for Part VII of the Official Languages Act.

My name is Lorraine O'Donnell. I am senior research manager at the Quebec English-Speaking Communities Research Network, or QUESCREN, housed at Concordia University in Montreal. QUESCREN is a university-based research and knowledge mobilization network.

Our role is to support understanding through evidence. The perspective I am sharing today reflects that role: how information generated under the Part VII regulatory framework

Par ailleurs, chaque institution devant respecter la partie VII devrait mettre sur pied un mécanisme pour examiner chaque politique, programme et service à partir d'une lentille linguistique et de l'objectif général de l'atteinte de l'égalité réelle. Ce mécanisme devrait évaluer le Plan d'action pour les langues officielles que l'institution doit produire et faire des recommandations pour mieux atteindre les objectifs liés à la partie VII. De plus, le mécanisme devrait conseiller l'institution pour mieux atteindre les objectifs de la partie VII et mieux faire progresser les communautés vers l'égalité réelle. Quatrièmement, le mécanisme doit conseiller l'institution sur les modalités de consultation des communautés et l'utilisation des données de recherche pour développer, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les programmes de cette dernière. Finalement, le processus doit élaborer des outils ou des guides de mises en œuvre de la partie VII conformément à son mandat.

Chaque institution doit se demander comment elle peut faire progresser les communautés vers l'égalité réelle.

Le règlement doit préciser le rôle du Conseil du Trésor et mentionner qu'il doit exercer un leadership interne et amener les institutions à opérationnaliser l'esprit général de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Sans cette approche substantive, on se limite au respect de procédures sans obligation de résultats concrets.

Merci.

Le président : Merci, monsieur Forgues.

Nous accueillons maintenant Lorraine O'Donnell, directrice principale de la recherche et professeure affiliée à l'Université Concordia, du Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise.

[Traduction]

Lorraine O'Donnell, directrice principale de la recherche et professeure affiliée à l'Université Concordia, Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise : Merci, monsieur le président et honorables membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles, de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui et de contribuer à votre étude sur le projet de cadre réglementaire de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Je m'appelle Lorraine O'Donnell. Je suis directrice principale de la recherche au Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise, ou RRCQEA, installé à l'Université Concordia, à Montréal. Le RRCQEA est un réseau universitaire de recherche et de mobilisation des connaissances.

Notre rôle est de favoriser la compréhension en s'appuyant sur des données probantes. Mon point de vue aujourd'hui reflète ce rôle : comment l'information générée en vertu du cadre

can be structured, accessed and used over time to support learning, accountability and informed public oversight.

Framing the question: In reviewing the draft regulations, QUESCREN asked a simple but important question: How will Parliament, official language minority communities and those responsible for implementation know whether the Part VII regulatory framework is achieving its intended objectives?

Our interest is not limited to whether institutions comply with required procedures. We are concerned with whether the regulatory framework enables learning — learning about what works, where impacts are uneven and how federal action under Part VII translates into meaningful support for community vitality.

The situation: The draft regulations rely heavily on the production of information. They require impact analyses, documentation of decision making, records of the consultation and dialogue activities and mechanisms for evaluation and monitoring. Taken together, these provisions presuppose a substantial and continuous flow of qualitative and analytical information across federal institutions.

What the regulations do not address is how this information will be organized, standardized, made publicly visible or assessed cumulatively. In the absence of such guidance, Part VII information risks remaining fragmented, variable in format and difficult to follow over time. Existing reporting often emphasizes process rather than effects.

For research networks and organizations serving official language minority communities across Canada, this creates real challenges. Finding, understanding and interpreting Part VII-related information requires time, continuity and expertise not always available, given limited resources and competing priorities.

As an illustrative comparison, I would like to talk about QUESCREN, the research unit of which I am senior manager. We have encountered similar challenges in the past in relation to information about English-speaking Quebec. Research, data and community documentation were once dispersed across disciplines and institutions and were difficult to locate or synthesize.

Over time, QUESCREN invested in building information infrastructure that is centralized, standardized and discoverable resources that bring together different forms of evidence in one place. This infrastructure does not prescribe conclusions or

réglementaire de la partie VII peut être structurée, consultée et utilisée au fil des ans pour favoriser l'acquisition de connaissances, la reddition de comptes et une surveillance publique éclairée.

En examinant le projet de règlement, le RRCQEA s'est posé une question simple, mais importante : comment le Parlement, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les responsables de la mise en œuvre sauront-ils si le cadre réglementaire de la partie VII atteint les objectifs visés?

Ce qui nous intéresse, ce n'est pas seulement de savoir si les institutions respectent les procédures, mais c'est de savoir aussi si le cadre réglementaire favorise l'acquisition de connaissances sur ce qui fonctionne, sur les domaines où les effets sont inégaux, et sur les mesures fédérales qui aident concrètement à promouvoir la vitalité des communautés.

Le projet de règlement repose en grande partie sur la production de renseignements. Les institutions doivent analyser les résultats, documenter les processus décisionnels, consigner les activités de consultation et de dialogue et mettre en place des mécanismes d'évaluation et de suivi. Prises dans leur ensemble, ces dispositions présupposent que les institutions fédérales vont produire un flux important et continu de renseignements qualitatifs et analytiques.

Ce sur quoi le règlement est muet, c'est la façon dont ces renseignements seront organisés, normalisés, rendus publics ou évalués de manière cumulative. En l'absence de directives à ce sujet, les renseignements recueillis risquent d'être fragmentés et d'être présentés sous différentes formes, et il risque d'être difficile d'assurer un suivi au fil des années. Les mécanismes de rapports existants mettent souvent l'accent sur le processus plutôt que sur les résultats.

Pour les réseaux de recherche et les organismes au service des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada, cela crée de réels défis. Trouver, comprendre et interpréter les renseignements relatifs à la partie VII exige du temps, du suivi et une expertise dont ils ne disposent pas toujours, compte tenu de leurs ressources limitées et de leurs priorités concurrentes.

Pour vous donner un exemple, j'aimerais parler du RRCQEA, l'unité de recherche dont je suis la directrice principale. Nous avons rencontré des défis semblables par le passé pour recueillir des renseignements sur le Québec anglophone. Les recherches, les données et la documentation sur les communautés étaient dispersées, car différentes disciplines et différentes institutions en produisaient. Elles étaient donc difficiles à localiser ou à synthétiser.

Au fil du temps, le RRCQEA a investi dans la mise en place d'une infrastructure de l'information où les ressources sont centralisées, normalisées et faciles à consulter, et où différents types de données factuelles sont regroupées à un même endroit.

outcomes. It enables learning by making patterns, gaps and cumulative effects visible. At present, there is nothing comparable to what I'm calling a "one-stop shop" for Part VII implementation across federal institutions.

Therefore, on this basis, QUESCREN makes three complementary recommendations, all framed as information architecture and governance measures.

First, use the regulations to require standardized documentation of Part VII implementation so that the analyses, decisions and monitoring of information can be compared across institutions and over time. Second, clarify, either in regulation or through supporting Treasury Board guidance, the public life cycle of Part VII documentation. What information — and here I'm thinking of the background analyses, for example — may be made public, and at what stage? Third, enable a centralized public access point, or a one-stop shop, for Part VII information generated under the regulatory framework.

Taken together, these measures would translate regulatory requirements into a durable information infrastructure. They would strengthen transparency and assessment for official language minority communities, Parliament and federal institutions, and support cumulative learning rather than one-off reporting.

QUESCREN's experience has shown that information becomes knowledge when it can be located, compared and used. Without a coherent information infrastructure, Part VII will remain easier to comply with procedurally than to evaluate substantively. Thank you for your attention. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you. We will go directly to questions.

Senator Cormier: Listening to both of you, my first thought would be that the Government of Canada should hire both of you to implement this regulation and to bring in precision.

[Translation]

Your suggestions, remarks and insights are entirely consistent with what we have heard, and they are extremely well structured. The question that comes to mind in light of your needs analysis of the draft regulations is fairly straightforward: What role can research organizations like yours play to help the government implement these regulations? Do you have the necessary financial and human resources to undertake that kind of work? Did the federal government seek your services during the

L'infrastructure ne contient pas de conclusions ou de résultats, mais elle favorise l'acquisition de connaissances en faisant ressortir les tendances, les lacunes et les effets cumulatifs. À l'heure actuelle, il n'y a rien de comparable à ce que j'appelle un « guichet unique » pour la mise en œuvre de la partie VII au sein des institutions fédérales.

Le RRCQEA vous soumet donc trois recommandations complémentaires, formulées sous forme de mesures pour mettre en place l'architecture et la gouvernance de l'information.

Nous recommandons, premièrement, d'utiliser le règlement pour exiger la production de documents normalisés, afin que les analyses, les décisions et le suivi de l'information puissent être comparés entre les institutions et au fil des années; deuxièmement, de préciser, dans le règlement ou dans les directives du Conseil du Trésor, le cycle de vie public des documents, et aussi quelle information — et je pense ici aux analyses de fond, par exemple — peut être rendue publique et à quel moment; troisièmement, de mettre en place un accès public centralisé, ou un guichet unique, pour les renseignements générés en vertu du cadre réglementaire.

Ces mesures, mises en ensemble, permettraient de transposer les exigences réglementaires en une infrastructure de renseignements durable. Elles renforceraient la transparence et faciliteraient l'évaluation des mesures par les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que par le Parlement et les institutions fédérales, et favoriseraient l'acquisition de connaissances cumulatives plutôt que la production de rapports ponctuels.

L'expérience du RRCQEA a démontré que l'information se transforme en savoir lorsqu'elle peut être localisée, comparée et utilisée. Sans une infrastructure d'information cohérente, il sera toujours plus facile de se conformer à la partie VII sur le plan de la procédure que sur le fond. Je vous remercie de votre attention. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Nous allons passer directement aux questions.

Le sénateur Cormier : En vous écoutant tous les deux, j'ai pensé de prime abord que le gouvernement du Canada devrait vous embaucher tous les deux pour mettre en œuvre ce règlement et apporter des précisions.

[Français]

Vos suggestions, commentaires et réflexions sont tout à fait conformes à ce qu'on a entendu et ils sont extrêmement bien structurés. En fait, la question qui me vient en tête à la lumière de votre analyse des besoins liés à ce projet de règlement est assez simple : quel rôle les organisations de recherche comme les vôtres peuvent-elles jouer pour aider le gouvernement dans la mise en œuvre de ce règlement? Disposez-vous des ressources financières et humaines nécessaires pour accomplir un tel

development of the regulations or broader consultation on the Official Languages Act? That's my first question, and it's for both Mr. Forgues and for you, Ms. O'Donnell.

[English]

Ms. O'Donnell: Yes, I can think of a couple of answers, Senator Cormier. First, as mentioned in more detail in my brief, which I presented to the committee, we at QUESCREN can serve as an example. I already mentioned that QUESCREN has now spent 18 years pulling together and making accessible data, analyses and other information about, in our case, the English official language minority community, but the logic there is obviously relevant across Canada.

First, without sounding too boastful— I hope — we could serve as a potential best practice.

Second, in terms of what we can do, there's analysis, which, as I mentioned in my opening remarks, would be much facilitated by the availability of a one-stop shop where all the documentation is located. As a case in point, as I was trying to prepare the brief and trying to figure out where to find the information, it took me down a complex path.

Third, there is certainly potential scope — we don't have the human resources to do this now in our unit, but policy development support is needed. One of the challenges that has repeatedly been mentioned for official language minority communities and for groups serving them — here, I am thinking particularly of community groups, but it goes, too, for research units, such as our own — is the challenge of being adequately responsive to opportunities like this one here today just because we don't have enough staff. It takes time. It takes time to familiarize ourselves with the law, with the regulations, with the differences between regulations and policy and the implications of the different measures.

Ideally, as I mentioned in my brief, there would be an enhanced presence in the research units, either CIRLM or QUESCREN or both, or externally, where community stakeholders — and maybe beyond that, to Parliament or government officials — could turn for unbiased, non-advocacy-oriented information about all of this, about all that's going on related to Part VII. It's a very complex and ever-shifting environment. Thank you.

travail? Le gouvernement fédéral a-t-il déjà fait appel à vos services dans un contexte de prise de règlements ou de consultations plus large que la Loi sur les langues officielles? Ce serait ma première question et elle s'adresse tant à M. Forgues qu'à vous, madame O'Donnell.

[Traduction]

Mme O'Donnell : Oui, je peux penser à quelques réponses, sénateur Cormier. Premièrement, comme je l'ai mentionné plus en détail dans le mémoire que j'ai soumis au comité, le RRCQEA peut servir d'exemple. J'ai déjà mentionné que, depuis maintenant 18 ans, nous rassemblons et rendons accessibles des données, des analyses et d'autres renseignements sur, dans notre cas, la communauté de langue officielle en situation minoritaire anglophone, mais c'est une approche pertinente pour l'ensemble des communautés au Canada.

Premièrement, sans vouloir paraître trop prétentieuse — je l'espère —, notre approche pourrait servir de pratique exemplaire.

Deuxièmement, au sujet de ce qu'on peut faire, l'analyse de l'information, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, serait grandement facilitée par la mise en place d'un guichet unique, où tous les documents seraient regroupés. À titre d'exemple, il n'a pas été facile de trouver l'information pour préparer notre mémoire. J'ai dû emprunter des chemins tortueux pour y arriver.

Troisièmement, c'est assurément possible... Nous n'avons pas les ressources humaines pour le faire actuellement dans notre unité, mais pour ce qui est de l'élaboration des politiques... L'un des défis souvent mentionnés par les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les groupes qui les servent — je pense ici particulièrement aux groupes communautaires, mais cela s'applique aussi aux unités de recherche comme la nôtre — est de pouvoir se préparer adéquatement à des occasions comme celle qui se présente aujourd'hui, parce qu'ils n'ont pas assez de personnel. Il faut du temps pour se familiariser avec la loi, le règlement, les différences entre le règlement et la politique, et les effets des différentes mesures.

Idealement, comme je l'ai mentionné dans mon mémoire, il faudrait plus de personnel dans les unités de recherche, que ce soit l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques ou le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise, ou les deux, ou d'autres, vers qui les intervenants communautaires — et peut-être même le Parlement ou les représentants du gouvernement — pourraient se tourner pour obtenir des renseignements impartiaux sur toutes ces questions, sur tout ce qui se passe au sujet de la partie VII. C'est un environnement très complexe et en constante évolution. Merci.

[Translation]

Mr. Forgues: I really love Ms. O'Donnell's ideas. The Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities was created in 2002–03 and began operating in the wake of the first action plan for official languages. It is supported by an endowment fund administered through an agreement with Canadian Heritage and the Université de Moncton. Revenue generated by the fund supports a team of four researchers. It's a fairly small team, and it has to apply for funding for research projects.

Currently, we don't have the necessary resources, unless the institute is to be truly mobilized to play a specific role in measuring progress towards the objectives set out in Part VII of the act. We would require more resources to play such a role. We can provide expertise, and we have the capacity to leverage knowledge. As my colleague noted, there is a challenge when it comes to generating knowledge and locating existing data that can be useful to policy-makers.

There are official languages programs. We have the capacity to leverage knowledge and a community of researchers that can play a role in official languages matters.

A structure and resources would be needed in order to provide a fairly independent outside perspective on the government's actions on Part VII and a more objective research-based viewpoint. Sometimes the research is available, and other times, the research has to be carried out. The time needed to conduct research and the resources needed to undertake various projects should not be overlooked. This would probably be a large project because Part VII covers many community sectors across several provinces. Sectors intersect with provinces, different dynamics and regional realities. It would likely be a fairly demanding process.

Senator Cormier: Thank you very much.

Senator Gerba: My question is for Mr. Forgues. In your opening remarks, you stated that the regulations should require the Government of Canada to develop a five-year action plan for official languages. Can you expand on that point and tell us why this addition would be necessary?

Mr. Forgues: The government does this already. It has been preparing five-year action plans since 2003. The current iteration is the "Action Plan for Official Languages 2023–2028," but as far as I know, there is no requirement to prepare plans. Enshrining this requirement in the regulations would ensure that action plans continue to be prepared, because the regulations

[Français]

M. Forgues : J'aime beaucoup les idées présentées par Mme O'Donnell. L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques a été créé en 2002-2003. Il est entré en fonction dans la foulée du premier Plan d'action pour les langues officielles. C'est une entente entre Patrimoine canadien et l'Université de Moncton qui dispose d'un fonds placé en fiducie. À partir des revenus générés par le fonds, on finance une équipe de recherche composée de quatre chercheurs et chercheuses. C'est une assez petite équipe. Elle doit faire des démarches pour obtenir du financement pour mener des projets de recherche.

En ce moment, on n'aurait pas les ressources nécessaires, à moins de mobiliser réellement l'institut pour jouer un rôle spécifique pour ce qui est de mesurer l'atteinte des résultats à partir des objectifs prévus dans la partie VII de la loi. Il nous faudrait des ressources additionnelles pour jouer un rôle à ce niveau. On pourrait apporter une expertise, mais aussi une capacité de mobiliser des connaissances. Ma collègue l'a mentionné : il y a un défi pour produire les connaissances, mais aussi repérer les données existantes qui peuvent être utiles aux personnes qui doivent développer des politiques publiques.

Il y a des programmes de langues officielles. Il y a une capacité de mobilisation des connaissances, mais aussi de la communauté de chercheurs qui peuvent jouer un rôle au chapitre des langues officielles.

Je crois qu'il faudrait mettre en place une structure et des ressources pour avoir ce regard extérieur et relativement indépendant sur l'action du gouvernement à l'égard de la partie VII, pour essayer d'apporter un point de vue plus objectif fondé sur la recherche. Ce sont des recherches qui existent parfois et qu'il faut aussi produire. Il ne faut ni négliger le temps nécessaire pour faire les recherches ni les ressources exigées pour réaliser les différents projets. Cela peut être un vaste chantier, parce que la partie VII couvre plusieurs secteurs des communautés et plusieurs provinces. On entrecroise des secteurs avec des provinces, des dynamiques différentes et des réalités régionales. Cela peut être assez lourd comme processus.

Le sénateur Cormier : Merci beaucoup.

La sénatrice Gerba : Ma question s'adresse à M. Forgues. Vous avez indiqué dans votre introduction que le règlement devrait inclure l'obligation pour le gouvernement canadien d'élaborer un plan d'action quinquennal pour les langues officielles. Pourriez-vous développer ce point et nous indiquer pourquoi on aurait besoin d'un tel ajout?

M. Forgues : Le gouvernement le fait déjà : il élabore des plans d'action quinquennaux depuis 2003. On est actuellement dans le Plan d'action pour les langues officielles de 2023-2028, mais il n'existe pas, à ma connaissance, d'obligation de le faire. En mettant cette obligation dans le règlement, on s'assure qu'il y ait des plans qui continueront de se faire en raison de la présence

would have that explicit requirement. I mentioned a “five-year plan” because that’s been the practice since 2003. I suppose that’s a good practice. The five-year time frame may be up for debate, but in the meantime, it would fill a gap in the regulations.

I listened to the previous panel, and Senator Moncion noted that there are some omissions in the draft regulations. For example, section 43 is not covered in the draft regulations, and neither is section 42. The whole issue of the number of eligible children is also not covered. This could be discussed. Section 43 talks about the role of Canadian Heritage. The draft regulations don’t really have any reference to section 43 of Part VII.

I think it would be possible, then, to include the requirement to prepare five-year action plans in the reference to section 43, in relation to the Department of Canadian Heritage’s commitment to help with coordination across the various departments and institutions. What constitutes an action plan could also be clarified. Normally, an action plan lays out clear goals and the means for achieving them, and the ways in which results will be measured. The objective is really to ensure visible outcomes on the ground.

Senator Gerba: Thank you. You also stated that the draft regulations should specify the role of Treasury Board and state that it must provide internal leadership to make institutions operationalize Part VII of the act. In your opinion, would that be enough for all affected federal institutions to implement Part VII properly?

Mr. Forgues: I think it would be one of the conditions that would increase the chances of Part VII being implemented effectively, one that also respects the spirit of the Official Languages Act to advance substantive equality. There is shared responsibility between Canadian Heritage and Treasury Board. I believe this should be more explicit in the regulations, and the role of Treasury Board should be clarified, so that it can effectively provide that leadership internally, take the lead and bring the institutions subject to Part VII to fulfill their obligations.

This could involve establishing the mechanisms I spoke about. This would need to be carefully considered within each institution and within the relevant mechanisms. Official languages champions already exist — and likely still do — but that is not enough. We really need groups dedicated to the implementation of Part VII in every department and institution to act in an advisory capacity. For example, they could provide

explicitement d’une obligation dans le règlement. Je dis « plan quinquennal », parce que c’est ce qu’on fait depuis 2003 maintenant. J’imagine que c’est une bonne pratique. Peut-être que le terme « quinquennal » serait à discuter, mais en même temps, ça permettrait de combler un manquement dans le règlement.

J’écoutais le groupe de témoins précédent, et la sénatrice Moncion a mentionné qu’il y avait des oublis dans l’avant-projet de règlement. Il y a l’article 43, par exemple, qui n’est pas couvert par l’avant-projet de règlement; c’est la même chose pour l’article 42. Toute la question du dénombrement des enfants admissibles n’est pas présente non plus. On pourra en discuter, mais, dans l’article 43, on parle du rôle de Patrimoine canadien. Il n’y a rien qui est mentionné dans l’avant-projet de règlement qui fait vraiment référence à l’article 43 de la partie VII.

Donc, je crois qu’on pourrait inscrire l’obligation d’élaborer des plans d’action quinquennaux en référence à l’article 43, par rapport à cet engagement de Patrimoine canadien de jouer un rôle au chapitre de la coordination entre les différents ministères et institutions, et on pourrait également spécifier ce qu’on entend par un plan d’action. Habituellement, cela suppose qu’il y ait des moyens bien identifiés et des objectifs bien définis, et qu’on se donne les moyens d’évaluer l’atteinte des résultats. Donc, l’objectif, c’est vraiment de s’assurer qu’il y ait des résultats sur le terrain.

La sénatrice Gerba : Merci. Vous avez également indiqué que le projet de règlement devrait préciser le rôle du Conseil du Trésor et mentionner qu’il doit exercer un leadership interne pour amener des institutions à opérationnaliser la partie VII de la loi. À ce niveau-là, selon vous, est-ce que ce serait suffisant pour que toutes les institutions fédérales concernées mettent en œuvre la partie VII correctement?

M. Forgues : Je crois que ce serait une des conditions qui donnerait plus de chance d’avoir une véritable mise en œuvre de la partie VII, qui respecte aussi l’esprit de la Loi sur les langues officielles, qui est l’atteinte de l’égalité réelle. Il y a une répartition des responsabilités entre Patrimoine canadien et le Conseil du Trésor. Je crois que ça devrait être affirmé plus clairement dans le règlement et qu’on devrait aussi préciser le rôle du Conseil du Trésor, pour qu’il puisse vraiment assurer ce leadership à l’interne, prendre les devants et engager les différentes institutions touchées par la partie VII à remplir leurs obligations.

Cela peut passer justement par la mise en place de mécanismes dont je parlais; il y aurait une réflexion à faire autour de cela, mais à l’intérieur de chacune des institutions et de certains mécanismes. Il y a déjà — cela existe peut-être encore — des champions des langues officielles, mais il faut plus que cela. Il faut vraiment des groupes qui se consacrent à la mise en œuvre de la partie VII à l’intérieur de chacun des ministères,

advice on how to develop action plans within each institution. That should be a requirement.

The role of Treasury Board would be to ensure that action plans are consistent with an established model and that the end objective is always to achieve substantive equality. This needs to be reiterated and reinforced constantly in all the mechanisms that will be established within institutions. I'm talking as if this has already been accomplished — far from it — but I believe that, at the very least, including it in the draft regulations, in the regulations, would be more likely to ensure that the measures taken move us closer to substantive equality. Substantive equality should serve as an action-oriented horizon that drives us to initiate the next steps.

Senator Moncion: Unfortunately, I missed your opening remarks. Mr. Forgues, I want us to go back to what you said about the regulations and the fact that the regulations are silent about the role of several departments. In light of the issue you raised and what you said about an action-oriented horizon, it's important to have people specifically designated within departments to move things forward and ensure that things are being done to meet specific objectives. That is not happening.

I would like to hear your thoughts on the fact that the Department of Foreign Affairs is not mentioned. You spoke about Canadian Heritage. There is also Immigration, Refugees and Citizenship Canada. CBC/Radio-Canada has not been mentioned either. I would like to hear your thoughts on that, the fact that the regulations don't mention them, and on the importance of making additions to the regulations concerning these groups.

Mr. Forgues: When I started to examine this issue, I wondered whether a section had been left out. I thought that perhaps the regulations applied only to section 41, not to the following sections. I started to have doubts, but then I thought, "No, I'll raise this issue, because it seems to me things have been left out, and certain elements simply need to be incorporated into the regulations."

First, the regulations put a lot of emphasis on procedures. This has come up multiple times. The regulations make no mention of ensuring that certain outcomes are achieved, and, here, the other sections that make up Part VII were left out. It's therefore important to have regulations that also provide for action. For example, section 42 would . . . I don't know section 42 by heart, but I think it refers to external affairs. The Department of

de chacune des institutions, pour qu'ils puissent jouer un rôle-conseil. Ils pourraient, par exemple, offrir des conseils sur la manière d'élaborer des plans d'action au sein de chacune des institutions. Cela devrait être une obligation.

Le rôle du Conseil du Trésor serait de s'assurer qu'il y a des plans d'action respectant un certain gabarit, une certaine manière d'élaborer un plan d'action, et que cela traduit toujours l'objectif de l'atteinte de l'égalité réelle. Il faut le répéter et le rappeler constamment à l'intérieur de tous les mécanismes qu'on va mettre en place au sein des institutions. Je parle comme si c'était déjà accompli; on est loin du compte, mais si on pouvait au moins l'inclure dans l'avant-projet de règlement, dans le règlement, je crois qu'il y aurait de meilleures chances de faire en sorte que les mesures qui sont prises nous rapprochent de l'égalité réelle. Il faut voir l'égalité réelle comme un horizon d'action qui nous guide pour entamer toute la démarche qui devrait s'ensuivre.

La sénatrice Moncion : Je regrette, je n'étais pas ici pour vos remarques liminaires. Monsieur Forgues, je voudrais vous ramener sur ce que vous avez mentionné au sujet du règlement, sur le fait qu'il y a plusieurs ministères pour lesquels le règlement est silencieux par rapport à leur rôle. À cause de ce que vous mentionniez, je trouve cela important, quand vous parlez d'horizon d'action, qu'il y ait des gens qui jouent un rôle précis à l'intérieur des ministères pour faire avancer les choses et s'assurer que des choses se font du côté de l'atteinte d'objectifs précis — ce qui n'existe pas du tout.

Je voudrais vous entendre sur le fait qu'on ne parle pas du ministère des Affaires étrangères. Vous avez mentionné Patrimoine canadien; il y a aussi Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; on ne parle pas de Radio-Canada non plus. Donc, j'aimerais vous entendre là-dessus, sur le fait que le règlement demeure silencieux et sur l'importance que cela aurait d'ajouter des choses à l'intérieur du règlement par rapport à ces groupes.

M. Forgues : Quand j'ai commencé à examiner cette question, je me suis demandé : « Est-ce qu'il manque une partie? » Je me suis dit : « Peut-être que le règlement s'applique seulement à l'article 41, et non aux articles qui suivent. » Je me suis mis à douter, puis je me suis dit : « Non, je vais le mentionner, parce qu'il me semble qu'il y a des oublis et il faudrait tout simplement intégrer certains éléments dans le règlement. »

Premièrement, on insiste beaucoup sur les procédures. Cela a été dit à plusieurs reprises : on a oublié de s'assurer qu'on atteint certains résultats, et ici, on oublie qu'il y a d'autres articles qui font partie de la partie VII et qui tombent dans l'oubli. Donc, il est important d'avoir un règlement qui va aussi prévoir des actions. Par exemple, l'article 42, ce serait d'amener... L'article 42, je ne le connais pas par cœur, je crois qu'on parle

Foreign Affairs should therefore be required to have an action plan to advance substantive equality within the department.

This involves all external relations and the way Canada is perceived on the global stage through the department, so it's important to include measures in the regulations. It's important to have an action plan that always reflects the spirit of advancing substantive equality and moves us closer to that goal. However, it's also necessary to provide for consultation and decisions informed by data and research.

The whole idea of consultation and dialogue The distinction between consultation and dialogue may also need to be clarified. Some concepts need to be clarified and defined in the regulations. This should crosscut all measures: Institutions must consider what they need to do to prevent their decisions from having negative impacts. The regulations should specify what institutions have to do to move communities towards substantive equality. This needs to be done within each institution.

Senator Moncion: Thank you. You're talking about substantive equality, and I would add that all of this must have actual weight, simply because I think the regulations were drafted a bit cautiously so as not to make them overly binding.

Mr. Forgues: They can be made more binding. This may also be an opportunity to provide leadership and really involve departments and institutions. It requires structures, obviously. That's why I spoke about mechanisms, which are yet to be clarified, within each institution, mechanisms that would push departments and agencies to go a step further to move us towards substantive equality.

I think the regulations should have such concrete measures. They will serve as a guide. At a minimum, the regulations should be binding. They will be used as a reference, and as such, it would be important to define concepts, such as substantive equality. What does "substantive equality" mean? These concepts are used frequently and should therefore be defined, to make them clear for the public servants and other people who will use the regulations. Substantive equality has been the subject of examination, but including it in the regulations — there are aspects in Part VII that may be used — would bring the concept into focus and provide a reference.

The Chair: Thank you. I would like to follow up on the discussion regarding evidence-based findings and research, before we go to the second round. I liked your presentations, and I followed closely. I understand.

des affaires extérieures. Donc, on devrait avoir, du côté du ministère des Affaires étrangères, un plan d'action pour s'assurer qu'il y a une progression vers l'égalité réelle qui est effectuée au sein du ministère.

On parle de toutes les relations avec l'extérieur; on parle notamment de l'image projetée par le Canada dans le monde à travers ce ministère, donc il est important d'inclure des mesures dans le règlement. Il faut qu'il y ait un plan d'action qui soit toujours dans l'esprit de la progression vers l'égalité réelle et qui nous amène un peu plus près de l'objectif. Cependant, il faudrait aussi prévoir des consultations et des décisions qui sont éclairées par des données et des recherches.

Toute cette idée de consulter, d'établir des dialogues... Il y a aussi la différence entre la consultation et le dialogue qu'il faudrait peut-être préciser. Il y a certains concepts qui sont à préciser et à définir dans le règlement. Donc, cela devrait traverser l'ensemble des mesures : les institutions doivent réfléchir à ce qu'elles doivent faire, non seulement pour éviter que leurs décisions aient des conséquences négatives, mais on doit également préciser ce qu'elles doivent faire pour faire progresser les communautés vers l'égalité réelle. Cela doit se faire au sein de chacune des institutions concernées.

La sénatrice Moncion : Merci. Vous parlez d'égalité réelle, et j'ajouterais qu'il faut que tout ça ait aussi un poids réel, tout simplement, parce que je pense qu'on a été un peu prudent dans la façon de rédiger le règlement pour ne pas le rendre trop contraignant.

M. Forgues : On peut le rendre engageant. Cela peut être aussi une occasion d'exercer un leadership et d'engager les ministères et les institutions. Il faudra des structures, bien sûr. C'est pour cela que je parle de mécanismes — cela reste à préciser — à l'intérieur de chacune des institutions, qui pourront amener les ministères et les agences à faire un pas de plus et à nous faire avancer vers l'égalité réelle.

Je crois que cela prend ce genre de mesure concrète à l'intérieur du règlement. C'est ce qui va servir de guide. Il faut que cela soit un règlement minimalement contraignant. Cela deviendra une référence et cela deviendra donc important de définir des concepts comme l'égalité réelle. Qu'est-ce qu'on entend par « égalité réelle »? On utilise beaucoup ces termes, et on doit le faire pour les fonctionnaires, pour les gens qui vont se servir du règlement. Il y a déjà une réflexion qui a été faite au sujet de l'égalité réelle, mais, en l'incluant dans le règlement — il y a déjà aussi des éléments dans la partie VII qui peuvent être utilisés —, cela vient cristalliser le concept et donner une référence.

Le président : Merci. Avant de passer au deuxième tour, j'aimerais poursuivre au sujet des données probantes et de la recherche. J'ai bien apprécié vos présentations et j'ai bien suivi. Je comprends.

Mr. Forgues, you spoke about an outside perspective. We can also talk about how the government will take positive measures. We can talk about how to measure progress towards substantive equality. This requires evidence-based findings, but also a mechanism that you mentioned a few times.

Can you elaborate on what this looks like within your own networks? From what I understood, you said that, with additional resources, the networks could do the work.

Mr. Forgues has said that every federal institution should advance in one way or another. Do you mean every federal institution, or should the federal government assign this responsibility to one individual? In some cases, it would just be the institutions, but in others, could federal institutions work with networks like yours, to advance issues and, most importantly, rely on evidence-based findings and research?

I'm not sure whether my question is clear, but there are several components when we speak about evidence-based findings and why they are needed.

Mr. Forgues: We would have to see about the mechanisms to be established within institutions. A central mechanism could definitely play a leading role or act as a reference within the departments and agencies that must comply with Part VII.

If we take the example of research institutions, such as CIHR, SSHRC and NSERC If we take the other institutions, I think the stakeholders need references and guidance to ensure that everything is as clear as possible.

During the review of the Official Languages Act, I often heard that what was needed wasn't necessarily new rights; it was better implementation of existing legislation. We now have a new act with a lot of positive things, but it really needs The regulations provide the opportunity to think about implementation. Based on the regulations, what tools will the relevant stakeholders and institutions have to move communities towards substantive equality?

I got a bit off topic, but yes, we need a centralized structure within Treasury Board that provides other institutions and agencies operating in very different settings with many references and tools. Realities in departments vary widely. Departments also need in-house expertise. They should have in-house mechanisms to provide advice on the consultation process. For example, who needs to be consulted, and how should the consultation take place to develop certain structuring measures?

Monsieur Forgues, vous avez parlé d'un regard extérieur. On peut parler aussi des façons dont le gouvernement va prendre des mesures positives. On peut parler des façons de mesurer la progression vers l'égalité réelle. Cela prend des données probantes, mais aussi un mécanisme que vous avez mentionné à quelques reprises.

Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur la façon de voir cela dans vos propres réseaux? Vous avez dit qu'ils pouvaient faire du travail avec un peu plus de ressources, si j'ai bien compris.

M. Forgues vient de dire que chaque institution fédérale devrait s'avancer de telle ou telle manière. Est-ce qu'on parle de chaque institution fédérale, ou devrait-il y avoir quelqu'un au sein du gouvernement fédéral qui a cette responsabilité? Dans certains cas, ce serait seulement eux; dans d'autres cas, les institutions fédérales peuvent-elles travailler avec des réseaux comme les vôtres pour faire avancer des dossiers, et surtout se baser sur des données probantes et sur la recherche?

Je ne sais pas si j'ai bien formulé ma question, mais il y a plusieurs volets quand on parle de données probantes et pour quelles raisons on en a besoin.

M. Forgues : Pour les mécanismes qui devraient être mis en place au sein des institutions, il faudrait voir. Il y a un mécanisme central qui pourrait sûrement jouer un rôle d'influence ou de référence à l'intérieur des différents ministères et agences qui doivent respecter la partie VII.

Si l'on prend, par exemple, les institutions de recherche, comme le CRSH, les IRSC et le CRSNG... Si on prend les autres institutions, je crois que les acteurs ont besoin de références et de guides pour que ce soit le plus précis possible.

Quand on a fait la révision de la Loi sur les langues officielles, j'ai entendu dire souvent que ce n'était pas nécessairement de nouveaux droits dont on avait besoin, mais plutôt d'une meilleure mise en œuvre de la loi qui existait. Nous avons maintenant une nouvelle loi avec beaucoup de choses très positives, mais il faut vraiment... Le règlement est l'occasion de penser à la mise en œuvre. À partir du règlement, quels outils les acteurs et les institutions concernés auront-ils entre les mains pour faire progresser les communautés vers l'égalité réelle?

Donc, oui — je m'écarte un peu du sujet —, il faut une structure centralisée au niveau du Conseil du Trésor qui offre beaucoup de références et d'outils pour les autres institutions et les autres agences, qui travaillent dans des milieux très différents. Les ministères sont des réalités très différentes. Donc, ils ont besoin aussi d'une expertise interne. Il devrait y avoir des mécanismes à l'interne qui les conseillent sur la manière de consulter. Par exemple, qui doit-on consulter et quelle forme ces consultations doivent-elles prendre pour développer certaines mesures structurantes?

I see a centralized format, but with a presence in the institutions. We need to see how far this model can go.

[English]

Ms. O'Donnell: Yes, I have something to add. I certainly support what Éric Forgues has just said.

In preparing for today's meeting, I looked at some old meeting notes, and I was reminded that, in 2024, there were consultation sessions on something called, "The Implementation of the New Centre for Strengthening Part VII of the *Official Languages Act*."

To support Éric Forgues' point that he just made, if that centre — which I have not heard more about — for strengthening Part VII has, indeed, been implemented, or if it is still being discussed, that might be an ideal place to provide the type of expertise that Mr. Forgues has rightly pointed out would be needed to support — on the government side — how to consult and how to produce materials.

In terms of what researchers can do, yes, we definitely would need, as a group, more resources. I wanted to point out something that I mentioned in my brief. A colleague and I surveyed, literally, all the research being done on English-speaking Quebec. At the time, we looked at — at a very top level — over 14,000 research publications related to English-speaking Quebec. Our goal was not to get into the content but to just see what has been produced and where the gaps were. It was very flagrant that one of the substantial gaps was research on the Official Languages Act.

In Quebec, when people are going to write about a language law, they are going to write about Bill 101, generally speaking, which is the provincial law that had substantial impacts on English-speaking communities. It made French the official language of the province of Quebec.

I found that very telling that the Official Languages Act is, actually, relatively less known in the research community, and that reality would need to be addressed and supported by any new resources encouraging more research on Part VII.

Thank you.

[Translation]

Senator Cormier: Thank you for your suggestions, proposals and recommendations, which have all echoed the remarks made by other witnesses who have appeared before us, including concerns about consistency in the interpretation

Je vois donc une formule centralisée, mais avec des antennes dans les différentes institutions. Il faut voir jusqu'à quel point on veut pousser le modèle.

[Traduction]

Mme O'Donnell : Oui, j'aimerais ajouter quelque chose. Je suis tout à fait d'accord avec ce que M. Forgues vient de dire.

En me préparant pour la réunion d'aujourd'hui, j'ai consulté d'anciennes notes de réunion, et cela m'a rappelé qu'en 2024, il y a eu des séances de consultation sur ce qu'on a appelé le « Centre de renforcement de la partie VII de la Loi sur les langues officielles ».

Pour appuyer l'argument que M. Forgues vient de faire valoir, si ce centre — dont je n'ai pas entendu parler davantage — destiné à renforcer la partie VII a effectivement été mis en place, ou s'il fait encore l'objet de discussions, cela pourrait être le lieu idéal pour fournir le type d'expertise qui, comme M. Forgues l'a souligné à juste titre, serait nécessaire pour définir — du côté du gouvernement — les modalités de consultation et de production des documents.

En ce qui concerne ce que les chercheurs peuvent faire, oui, nous aurions certainement besoin, en tant que groupe, de plus de ressources. Je voulais souligner un point que j'ai mentionné dans mon mémoire. Un collègue et moi avons passé en revue, littéralement, toutes les recherches menées sur le Québec anglophone. À l'époque, nous avons examiné — de façon très générale — plus de 14 000 publications de recherche sur le sujet. Notre objectif n'était pas d'entrer dans le détail du contenu, mais simplement de voir ce qui avait été produit et où se trouvaient les lacunes. L'une des lacunes importantes — et c'était flagrant — concernait la recherche sur la Loi sur les langues officielles.

Au Québec, lorsque les gens écrivent sur une loi linguistique, ils parlent généralement de la loi 101, la loi provinciale qui a eu des répercussions considérables sur les communautés anglophones. Elle a fait du français la langue officielle de la province de Québec.

J'ai trouvé très révélateur que la Loi sur les langues officielles soit, en fait, relativement moins connue dans le milieu de la recherche. Il faudrait remédier à cette situation et faire en sorte que toutes nouvelles ressources visent à encourager la recherche sur la partie VII.

Merci.

[Français]

Le sénateur Cormier : Merci de vos suggestions, vos propositions et vos recommandations. On entend, à travers tout cela, des commentaires qui ont déjà été faits par d'autres témoins qui ont comparu devant nous, notamment sur la préoccupation à

and implementation of the Part VII regulations across the various departments.

You talked about that a few times, Ms. O'Donnell. Nevertheless, Treasury Board is responsible for coordinating and implementing the Official Languages Act and these regulations for Part VII. We're starting to wonder about that, because we have heard witnesses speak about the ability of Treasury Board and its minister to properly equip departments to ensure that the regulations are implemented.

Many witnesses recommended that a statement of purpose be added to the regulations. In your opinion Personally, I would speak about the principle of interpretation. Indeed, the biggest concern that has emerged from the evidence we've heard is that the act introduces worthwhile improvements, but that the regulations seem far weaker than the act. Should the regulations include an interpretation principle, to help the departments understand and consider the concept of substantive equality, for example, the concept of consistency — that's probably not the right word — in tools, instruments and interpretation methods?

In your opinion, if there were such an interpretation principle or a statement of purpose, what would you include to ensure that we don't end up with a very skewed system, depending on each department's understanding?

What are your thoughts on that, Ms. O'Donnell and Mr. Forgues?

[English]

Ms. O'Donnell: That's a question that I have not reflected on, and I appreciate the spirit of it. I'll put this very simply. What I was trying to address and what the briefs and the surrounding documentation I looked at in preparation for my brief indicated was that ultimately the concern is that the Official Languages Act, as implemented through these regulations, end up being more about compliance than real effects experienced by minority communities. So I am not sure, Senator Cormier, if what I'm saying is in alignment with what you are suggesting, but certainly a general principle that I think would be very helpful, clearly stated, in the regulations would be that that the goal in the regulations and in the implementation is to move from planning and directives to real effects that improve, in my case, my concern, minority community vitality. That is the bottom line. That is what Part VII, at least our concern, is all about.

The Chair: Thank you.

l'égard d'une certaine forme d'uniformité dans l'interprétation et la mise en œuvre du règlement de la partie VII par les différents ministères.

Madame O'Donnell, vous avez fait plusieurs commentaires à cet effet. C'est le Conseil du Trésor, quand même, qui est responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, mais aussi de ce règlement de la partie VII. On en est à se questionner, parce qu'on entend des témoins, sur la capacité du Conseil du Trésor et de son ministre à pouvoir vraiment outiller les ministères pour assurer la mise en œuvre de ce règlement.

Plusieurs témoins nous ont recommandé l'ajout d'un énoncé d'objet dans le règlement. Est-ce que, à votre avis... Personnellement, je parlerais de principe d'interprétation. En fait, la grande préoccupation qui émane des témoignages, c'est que la loi nous amène de nouveaux acquis intéressants, mais que le règlement semble beaucoup plus faible, en fait, que la loi comme telle. Est-ce que ce règlement devrait inclure des principes d'interprétation du règlement qui permettraient aux différents ministères de comprendre et de prendre en compte, par exemple, le concept d'égalité réelle, le concept d'une certaine uniformité — ce n'est peut-être pas le bon terme — des outils, des instruments et des modes d'interprétation?

À votre avis, si on avait de tels principes d'interprétation, ou un énoncé d'objet, qu'est-ce que vous y incluriez pour qu'on ne se retrouve pas dans un système fortement déséquilibré en fonction de la compréhension différente d'un ministère à l'autre?

Qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet, madame O'Donnell et monsieur Forgues?

[Traduction]

Mme O'Donnell : C'est une question à laquelle je n'ai pas réfléchi, mais j'en comprends l'esprit. Je vais le dire très simplement. Ce que j'essayais de faire valoir, et ce que les mémoires et la documentation connexe que j'ai examinés pour préparer mon mémoire soulignaient, c'est qu'on craint en fin de compte que la Loi sur les langues officielles, telle qu'elle est mise en œuvre par ce règlement, traite plus de conformité que des effets concrets ressentis par les communautés minoritaires. Je ne sais donc pas, sénateur Cormier, si ce que je dis correspond à ce que vous suggérez, mais il est certain qu'un principe général qu'il serait très utile de mentionner et d'énoncer clairement dans le règlement, c'est que l'objectif du règlement et de sa mise en œuvre est de passer de la planification et des directives à des effets concrets qui améliorent — et c'est ma préoccupation — la vitalité des communautés minoritaires. C'est l'essentiel. C'est tout l'objet de la partie VII, et c'est ce qui nous préoccupe.

Le président : Merci.

[Translation]

Mr. Forgues: When it comes to the standard of interpretation, I think the principle of substantive equality should be applied. It's already in the Official Languages Act. It's about advancing substantive equality.

I'm a sociologist, so I'm going to borrow a concept from another sociologist, Joseph Yvon Thériault, who has a lot to say about "creating society." We're dealing with communities intent on "creating society." This means providing a social environment where members can thrive in the language of their choice, in the minority language, in all aspects and facets of society and in all areas, from birth to the rocking chair — to borrow an expression I heard during consultation — meaning from cradle to grave.

That's a long horizon: Some communities live with unequal language realities and dynamics from coast to coast. We're creating communities, and we can only do that under Part VII of the Official Languages Act.

The other parts of the act pertain to services and the language of work. That's how we can turn the vision of "creating society" in minority communities into reality. I think that the purpose of the regulations should be to advance substantive equality, in other words, equality. We want to create a society with the necessary conditions to thrive in the minority language, just like in the majority linguistic community, in all aspects of social life.

Senator Cormier: Thank you, Mr. Forgues.

Senator Gerba: Today, we're talking about the draft regulations and how to achieve the objective of advancing substantive equality.

If you listened to the previous panel, you may have understood, like I did, that the goal may be impossible, or nearly impossible, to achieve in Quebec.

Let me elaborate. Federal institutions focus on achieving the objectives of substantive equality, but there are two objectives here: subsection 41(1), which refers to enhancing the vitality of English communities in Quebec; and subsection 41(2), which refers to the protection of French in Quebec.

You may not be the ones to help us identify a solution, but how do you see the achievement of substantive equality? Quebec manages official languages and receives funding, but we have heard about the lack of transparency and accountability when it comes to certain communities, while the government also wants to protect the French language.

[Français]

M. Forgues : Pour ce qui est de la norme d'interprétation, je crois que ce serait le principe d'égalité réelle qui devrait être appliqué. On l'a déjà dans la Loi sur les langues officielles. On parle de progression vers l'égalité réelle.

Je suis sociologue, donc je vais faire référence à un concept d'un autre sociologue, Joseph Yvon Thériault, qui parle beaucoup de « faire société ». Nous sommes en présence de communautés qui veulent « faire société », et ce que cela veut dire, c'est de pouvoir offrir un environnement social permettant à ses membres de s'épanouir dans la langue de leur choix, dans la langue minoritaire, dans tous les aspects de la société, dans toutes les facettes de la société, dans tous les secteurs, « de la naissance jusqu'à la berçante » — pour reprendre une expression déjà entendue dans des consultations —, donc jusqu'à la mort.

C'est un horizon lointain : on est en présence de communautés qui vivent des réalités et des dynamiques linguistiques inégales, d'un océan à l'autre. Nous sommes en train de construire les communautés, et c'est seulement à partir de la partie VII qu'on peut le faire au chapitre de la Loi sur les langues officielles.

Les autres parties de la loi concernent les services et la langue au travail. C'est vraiment ainsi que l'on peut concrétiser le projet de « faire société » des communautés en situation minoritaire. Je crois que c'est ce qui devrait être l'objet du règlement : la progression vers l'égalité réelle, c'est-à-dire l'égalité. On veut construire une communauté qui offre, comme la majorité, les conditions nécessaires pour s'épanouir dans la langue minoritaire, dans tous les aspects de la vie sociale.

Le sénateur Cormier : Merci, monsieur Forgues.

La sénatrice Gerba : On parle ici, dans le cadre de cet avant-projet de règlement, de pouvoir atteindre l'objectif d'une égalité réelle.

Si vous avez entendu le groupe précédent, vous avez sûrement compris, comme moi, que cet objectif ne pourrait jamais — ou presque — se réaliser dans le contexte du Québec.

Je m'explique. Les institutions fédérales visent justement l'atteinte des objectifs d'égalité réelle, mais on a deux objectifs ici. Le paragraphe 41(1), qui vise l'épanouissement des communautés anglophones au Québec, et le paragraphe 41(2), qui vise la protection du français au Québec.

Vous n'êtes peut-être pas celui qui nous aidera à trouver une solution, mais comment voyez-vous l'atteinte d'une égalité réelle? Le Québec gère les langues officielles et reçoit des fonds, mais on nous rapporte un manque de transparence et de reddition de comptes pour certaines communautés, alors que le gouvernement veut aussi protéger la langue française.

As researchers, what's your view of this situation and what solutions would you recommend to approach this issue within the federal government?

Mr. Forgues: Recognizing French as a minority language across the country has been added to the new Official Languages Act. It would seem that there's an implicit contradiction between both sections, as if they're in opposition. I think that needs to be given consideration, because all the impacts of recognizing that French is in a minority situation across Canada, including Quebec, have not been measured. We're used to only considering French outside Quebec and seeing English-speaking communities in Quebec as being in a minority situation, so this is new.

I think we need to consider the role the Canadian government can play in the Quebec context with respect to the French language, bearing in mind that the Government of Quebec is in charge of language planning in Quebec. Negotiations and talks should take place between the governments and with civil society stakeholders, if need be. I don't think the issue has been fully considered.

Is there a contradiction? That's another issue. I think there are discussions to be had in relation to some of the rights that anglophone communities have reportedly lost under the new language regime in Quebec.

We can look at it this way: Can the two communities, the English and French linguistic communities, thrive together in Quebec, or does one community's vitality come at the expense of the other's? That is more or less the question.

I love the explanation that one physicist gave about the expansion of the universe. He compared the expansion to a muffin rising in the oven. Everything is expanding.

We can look at communities' vitality through that lens. We can look at the vitality of the French language in Quebec and the vitality of the English language in Quebec at the same time.

It's about keeping that model in mind when considering ways to enhance the vitality of the two linguistic communities in Quebec. I don't think one necessarily has to come at the expense of the other.

Ms. O'Donnell: Thank you very much for that question. I love it. That's really one of our main concerns at QUESCEN, and I'm happy to talk about it today. This is a complex issue, because the reality is very complex. There are two language regimes — there's a third one if we add the Indigenous Languages Act, which we're not discussing today — but both

En tant que chercheurs, comment voyez-vous la situation et quelles solutions proposez-vous pour approcher cette question au sein du gouvernement fédéral?

M. Forgues : Le fait de reconnaître le français à la grandeur du pays comme étant en situation minoritaire est nouveau dans la nouvelle Loi sur les langues officielles. C'est comme si l'on sous-entendait une certaine contradiction entre les deux articles, comme s'ils s'opposaient. Je crois qu'il faut entreprendre une réflexion, car on n'a pas encore mesuré toutes les conséquences du fait de reconnaître le français en situation minoritaire partout au Canada, y compris au Québec. On est habitué à considérer le français seulement à l'extérieur du Québec, et les anglophones au Québec comme étant en situation minoritaire; cela est nouveau.

Je crois qu'il y a une réflexion à faire sur le rôle que le gouvernement canadien peut jouer dans le contexte québécois vis-à-vis de la langue française, sachant que le maître d'œuvre de l'aménagement linguistique au Québec, c'est le gouvernement québécois. Ce sont des négociations, des pourparlers qui devraient se faire entre gouvernements et aussi avec différents acteurs de la société civile, s'il le faut. Il y a une réflexion à faire qui n'a pas été faite complètement, à mon avis.

Est-ce qu'il y a une contradiction? C'est une autre question. Je crois qu'il y a certaines choses dont on pourrait discuter sur certains droits que les anglophones auraient perdus avec le nouveau régime linguistique au Québec.

On peut penser à ceci : est-ce que les deux communautés, francophone et anglophone, peuvent s'épanouir ensemble au Québec, ou est-ce que l'épanouissement d'une communauté se fait au détriment de l'autre? C'est un peu la question qui se pose.

J'aime beaucoup l'explication d'un physicien sur l'expansion de l'univers : il disait qu'il faut voir cela comme un muffin qui gonfle au four. Tout prend de l'expansion.

On peut penser à l'épanouissement des communautés minoritaires de cette manière-là. On peut envisager l'épanouissement du fait français au Québec en même temps que l'épanouissement du fait anglais au Québec.

Il s'agit de voir comment on peut avoir ce modèle en tête lorsqu'on réfléchit à ces questions pour l'épanouissement des communautés linguistiques au Québec. Ce n'est pas nécessairement l'une au détriment de l'autre, selon moi.

Mme O'Donnell : Merci beaucoup pour cette question que j'adore. C'est vraiment au cœur de nos préoccupations au QUESCEN, et je suis contente de pouvoir en discuter aujourd'hui. La question est complexe, parce que la réalité est très complexe. Il s'agit effectivement de deux régimes linguistiques — il y en a un troisième, si on ajoute la Loi sur les

official languages and their regimes have a dynamic relationship in Quebec.

To answer your question, I would say, first, we have to acknowledge that the concern expressed by English-speaking communities in Quebec has more to do with the vitality of our communities, not the language. We're not worried that English is going to disappear, because English is the dominant language in North America. We need to recognize that the mechanisms, programs and so forth should take that fact into consideration. That's already the case, but it may need to be strengthened.

Second, this complexity exists within English-speaking communities. Most English speakers are now bilingual, so there's no conflict between English and French in real life, and most anglophones, especially the ones I work with, like speaking French and are partners in protecting the French language and enhancing its vitality. There's no conflict. There's a saying in English that there is no zero-sum game.

That said, we also have to recognize that many anglophones have complex identities. My own son once asked me:

[*English*]

“Am I an anglophone?”

[*Translation*]

It's not obvious. I may be speaking from personal experience, but the reality on the ground is very complex. There's no easy solution, but nevertheless, this complexity should be taken into consideration. Viewing anglophones and English speakers as partners when it comes to these matters would really help.

Senator Gerba: Thank you.

The Chair: We're coming to the end, and I'd like to ask a final question. The two of you have spoken about the development and vitality of communities. Other witnesses have told us about adopting a francophone lens. Mr. Forgues, you spoke about a francophone lens in the regulations, policies and programs. Can you speak to what a francophone lens in the regulations, programs or policies would look like?

Mr. Forgues: The concept comes from a tool developed by researchers, including Linda Cardinal, and other colleagues. It's a language-based tool. Resources are available and could be used to develop customized tools for institutions to apply the grid to their programs, in order to understand how some of their decisions impact minority communities.

langues autochtones, dont on ne discute pas aujourd'hui —, mais les deux langues officielles et leur régime forment une relation dynamique au Québec.

Pour répondre à votre question, tout d'abord, il faut reconnaître que la préoccupation des communautés d'expression anglaise au Québec, c'est plutôt la vitalité de nos communautés, et non la langue. Nous n'avons pas peur de perdre l'anglais, car, justement, l'anglais est la langue dominante en Amérique du Nord. Il faut reconnaître que les modalités, les programmes et autres devraient prendre cela en compte. C'est déjà le cas, mais il faut peut-être renforcer cela.

Deuxièmement, cette complexité se réalise au sein des communautés anglophones. La plupart des anglophones sont maintenant bilingues. Donc, ce n'est pas seulement qu'il n'y a pas de conflit entre l'anglais et le français dans la vie réelle; c'est que la plupart des anglophones, surtout les anglophones avec lesquels je travaille, aiment parler français et sont des partenaires dans l'épanouissement et la protection de la langue française. Il n'y a pas de conflit. Il y a une expression en anglais : *there is no zero-sum game*.

Avec cela, il faut aussi reconnaître les complexités des identités de plusieurs personnes d'expression anglaise. Mon propre fils m'a demandé un jour :

[*Traduction*]

« Suis-je un anglophone? »

[*Français*]

Ce n'est pas évident. Je parle peut-être d'un cas personnel, mais ce sont des réalités sur le terrain qui sont très complexes. Ce n'est pas une solution facile, mais il faut tenir compte de cette complexité. Voir les anglophones et les personnes d'expression anglaise comme des partenaires dans ces enjeux aiderait beaucoup.

La sénatrice Gerba : Merci.

Le président : On approche de la fin. J'aimerais me permettre de poser une dernière question. Vous avez tous les deux parlé du développement et de la vitalité des communautés; d'autres témoins nous ont parlé de l'adoption d'une lentille francophone. Monsieur Forgues, vous avez parlé d'une lentille francophone dans le règlement, les politiques ou les programmes. Pourriez-vous dire à quoi ressemble une lentille francophone dans un règlement, un programme ou une politique?

M. Forgues : Le concept vient d'un outil développé par des chercheurs, comme Linda Cardinal et d'autres collègues, qui est un outil d'analyse différencié selon la langue. Il y a des ressources qui existent et qui permettraient de développer des outils adaptés aux institutions pour examiner leurs programmes à travers cette grille pour connaître l'impact de certaines décisions sur les communautés en situation minoritaire.

It can be a bit technical, but resources are available. They have been applied to some cases and could inform the development of policies and programs.

I would refer you to Linda Cardinal's work on language-based analysis and similar research. That's what we mean by language lens. There are no doubt similar tools that have been developed internally within departments.

The Chair: Thank you.

[*English*]

Ms. O'Donnell: Just on the question of "*la lentille de langue*," I know UNESCO and the United Nations are very strong on what they call audits, to ensure gender equity and so on. While I was just listening, I see there is documentation on a notion of language audits in the same vein, so there is certainly some expertise available to the Canadian government should it seek it.

Otherwise, I will just say thank you for the opportunity. We would be very interested in following up were there any other questions. Thank you.

[*Translation*]

The Chair: On behalf of my colleagues, I would like to thank you for your remarks, insights and recommendations. We have had a very productive discussion here this evening.

(The committee continued in camera.)

Cela peut devenir un peu technique, mais il y a des ressources qui existent; elles ont été appliquées dans certains cas qui pourraient inspirer l'élaboration de politiques ou de programmes.

Je vous renvoie donc à des travaux comme ceux de Linda Cardinal sur l'analyse différenciée selon la langue. Quand on parle de lentille linguistique, c'est ce à quoi l'on fait référence. Il y a aussi sûrement des outils semblables qui ont été développés à l'interne dans différents ministères.

Le président : Merci.

[*Traduction*]

Mme O'Donnell : Au sujet de la lentille linguistique, je sais que l'UNESCO et les Nations unies accordent une grande importance à ce qu'elles appellent les audits, afin de garantir l'équité entre les sexes, etc. J'écoutais et en même temps je voyais qu'il existe des documents traitant de la notion d'audits linguistiques qui vont dans le même sens; il existe donc une expertise dont peut se prévaloir le gouvernement du Canada, s'il le souhaite.

Par ailleurs, je tiens simplement à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous les faire parvenir. Merci.

[*Français*]

Le président : Au nom de mes collègues, je vous remercie pour vos propos, vos réflexions et vos recommandations. Ce fut un très bel échange ici ce soir.

(La séance se poursuit à huis clos.)
